

RECU EN PREFECTURE

Le 05 mars 2020

VIA DOTELEC - Dematis

972-249720061-20200212-D00202000004P10-AR

**“LE MEILLEUR  
DÉCHET  
C’EST CELUI QUE  
L’ON NE PRODUIT PAS”**

# **PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DECHETS CACEM 2020-2025**

## Table des matières

I-	Contexte.....	2
	Préambule.....	2
	Contexte de l'élaboration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés .	2
	• La réglementation.....	2
	• Le contexte de la CACEM .....	4
II-	Synthèse du diagnostic de territoire .....	5
	• La CACEM.....	5
	• La population.....	6
	• Le logement.....	6
	• L'activité économique et l'emploi.....	7
	• Organisation de la gestion des déchets .....	9
	• Typologie et évolution des gisements des déchets .....	15
	• La prévention des déchets sur le territoire CACEM.....	19
III-	Objectifs du PLPDMA .....	31
	• Objectifs stratégiques .....	31
	• Objectifs quantitatifs .....	32
IV-	Plan d'actions .....	34

## I- Contexte

### Préambule

- Qu'est-ce que la prévention des déchets ?

La prévention de la production des déchets est l'ensemble des mesures et actions, situé avant qu'une substance, une matière ou un produit devienne un déchet. Cette démarche vise à réduire les quantités (tonnes et volumes) de déchets produits et leur nocivité.

La prévention des déchets peut être schématisée de la façon suivante :



### Contexte de l'élaboration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

- La réglementation

La prévention de la production des déchets est un axe prioritaire des politiques publiques de l'environnement au niveau européen depuis la directive 200/98/CE de 2008 et au niveau national depuis les lois Grenelle I et II de 2009 et 2010.

Les principales réglementations sont :

**a) La Directive Européenne 2008/98/CE du 19 Novembre 2008**

Elle énonce, dans son article 4, la hiérarchie des déchets qui doit être mise en œuvre dans la législation et la politique des Etats membres. Cette directive met l'accent sur l'importance de la politique de prévention des déchets et la classe comme axe prioritaire de la réduction des déchets.

**b) La Loi n°2010-788 dite Grenelle II du 12 Juillet 2010**

L'article 194 de cette dernière stipule : « *les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des déchets ménagers et assimilés doivent définir, au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2012, un **programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés**, indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre. Ce programme doit faire l'objet d'un bilan annuel afin d'évaluer son impact sur l'évolution des quantités de déchets ménagers et assimilés traités.* »

Le décret 2015-662 du 10 Juin 2015 : fixe le contenu et les modalités d'élaboration des PLPDMA. Il est codifié aux articles R.541-41-19 à 28 du code de l'environnement.

**c) La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 18 Août 2015**

La LTECV fixe les objectifs de réduction de 30% des déchets non dangereux non inertes mis en décharge entre 2010 et 2020 et 50% en 2025. Elle fait la promotion de l'économie circulaire et encourage de nouvelles initiatives sur la base du volontariat, lançant une grande marge de manœuvre dans les actions à mettre en place.

**d) Le Programme National de Prévention Déchets (PNPD) 2014-2020**

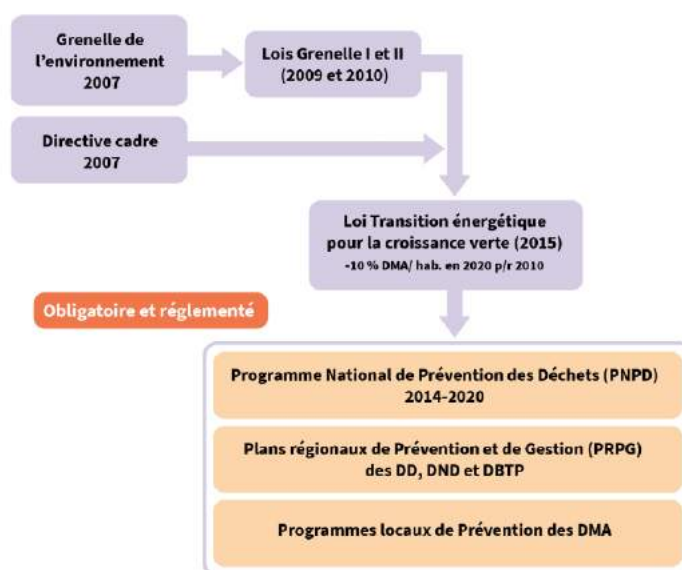
Programme obligatoire fixant les objectifs de réduction des déchets de 7% des DMA par habitant en 2020 par rapport à 2010, la stabilisation des déchets d'activités économiques et du BTP au cours de cette période.

**e) Le Plan Local de Prévention et de Gestion des Déchets de Martinique (PPGDM) – Loi NOTRe du 07 Août 2015**

La loi relative à la nouvelle organisation territoriale de la république transfère les compétences de planification déchets des départements aux régions (dans le cas de la Martinique à la CTM), avec mise en place de plans régionaux unique de prévention et de gestion de tous les types de déchets.

**A noter : Le PPGDM est en cours de finalisation, le PLPDMA de la CACEM est dans l'obligation de suivre les objectifs fixés par le PPGDM**

La réglementation en matière de prévention déchets



Source : Formation «Animer et coordonner un PLPDMA», ADEME (2017)

- **Le contexte de la CACEM**

La CACEM est investie depuis de nombreuses années dans le domaine du développement durable (tri des déchets, préservation des ressources en eau, Plan climat) et sur les thématiques prévention déchets et économie circulaire.

Dans ce contexte, la CACEM depuis 2011 a mené son premier Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD), accompagné et soutenu financièrement par l'ADEME. Ce dernier était une volonté de la communauté d'agglomération de réduire la production des déchets sur son territoire. Arrivé à son terme en 2016, il doit être remplacé par un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés rendu obligatoire conformément à l'Article 194 de la loi n°2010-788 dit Loi Grenelle II.

La Collectivité a rendu une délibération en Conseil communautaire du 31 Octobre 2017 (Délibération N°11.00145/2017) en ce sens qui vise à la mise en place d'une gouvernance et à l'élaboration ainsi que la réalisation d'un PLPDMA.

**L'élaboration du PLPDMA a nécessité la création d'une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES). Elle a été mise en place suite à la délibération du 31 Octobre 2017.**

**Elle est constituée**

- De l'élu référent du PLPDMA qui préside la CCCES ;
- De l'animateur du PLPDMA ;
- Des services internes : Directeur déchets / direction de la communication / Service PECD ;
- De partenaires techniques et financiers : ADEME / CTM / SMTVD / DEAL ;
- D'associations (protection de l'environnement, éducation, consommateurs) : CDAC / ADCM / Entreprise et Environnement / Eco mobil ;
- De collectivités membres : Service environnement des 4 villes membres ;
- D'acteurs du secteur social : CRESS / Bailleurs sociaux
- Des chambres Consulaires : CCIM / CMAM.

**Cette commission a été approuvée par le conseil communautaire de la CACEM par la délibération du 31 Octobre 2017.**

Le PLPDMA fera l'objet d'un bilan annuel et d'une évaluation tous les 6 ans.

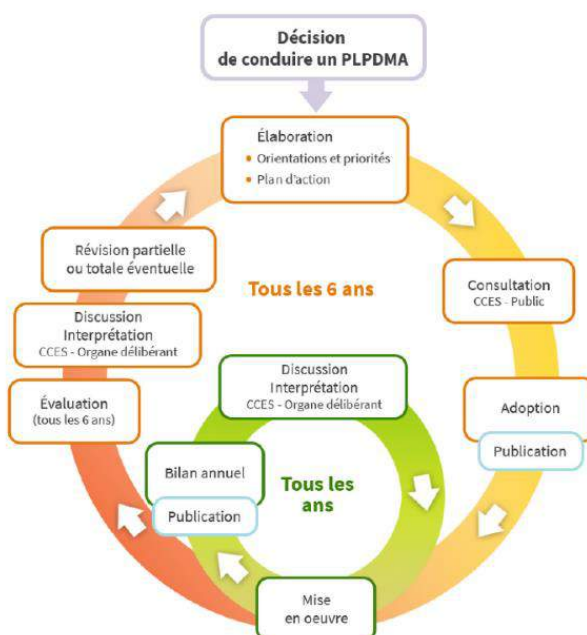


Schéma d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation du PLPDMA Source : ADEME Méthodologie PLPDMA.

## II- Synthèse du diagnostic de territoire

### • La CACEM

La CACEM est la Communauté d'Agglomération des Communes du Centre de la Martinique. Elle regroupe les 4 communes :

- Fort-de-France
- Le Lamentin
- Saint-Joseph
- Schœlcher.

Ce qui représente 171km<sup>2</sup> soit 17% de la Martinique.

La Communauté d'Agglomération assure 4 compétences obligatoires au regard de la loi sur la coopération intercommunale du 12 Juillet 1999.

- Le développement économique ;
- L'aménagement de l'espace communautaire ;
- L'équilibre social de l'habitat ;
- La politique de la ville.

Elle exerce 5 compétences optionnelles :

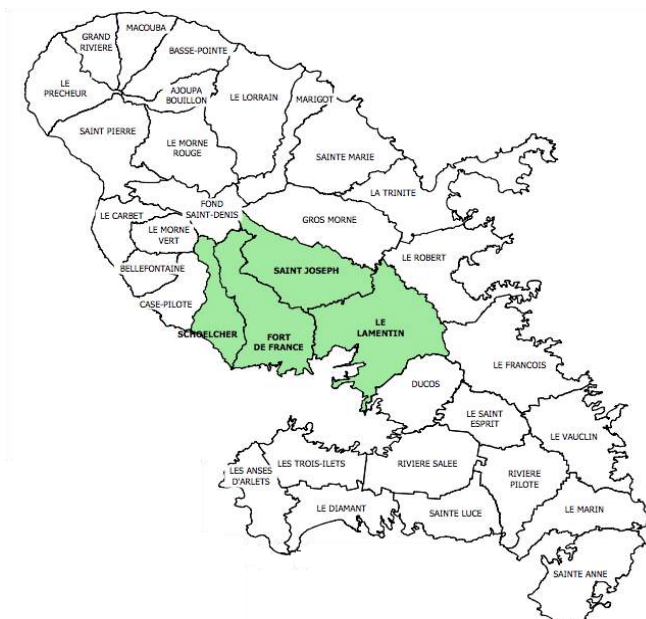
- L'assainissement, c'est à dire la gestion des eaux usées ;
- La distribution de l'eau potable ;
- La protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie ;
- La construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;
- La gestion des voies d'intérêt communautaire.

Et 4 compétences facultatives :

- La conduite d'une étude sur la restauration scolaire sur le territoire communautaire ;
- L'élaboration d'un schéma intercommunal d'assainissement ;
- L'étude sur l'exploitation des eaux souterraines du Lamentin ;
- Le nettoyage de la voirie.

Depuis le 1er janvier 2017, la CACEM exerce les compétences "Promotion du tourisme dont la création d'office de tourisme", Zone d'Activité Économique (ZAE) et Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions de Inondations (GEMAPI) conformément aux dispositions de la loi NOTRE n°2015-991 du 07/08/15.

**Cette dernière a aussi rendu obligatoire la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » pour la CACEM depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2015. Pour rappel, la collecte et le traitement des déchets est une compétence exercée par la CACEM, sur l'ensemble des Communes membres, depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2017. Il faut noter que la CACEM a transféré la compétence**



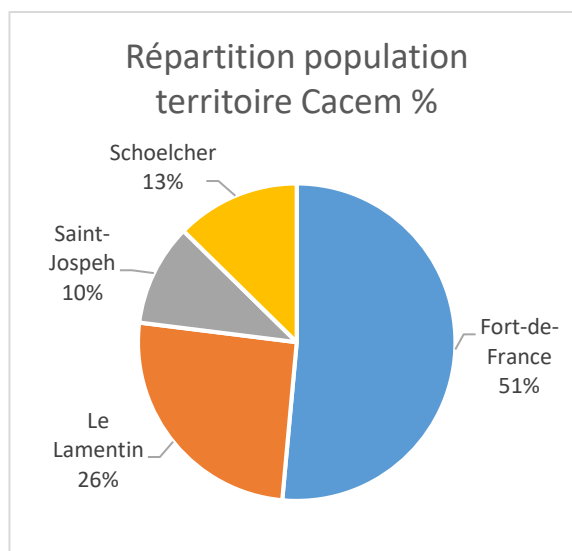
Le territoire de la CACEM

## traitement des déchets au Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets (SMTVD) depuis 2014.

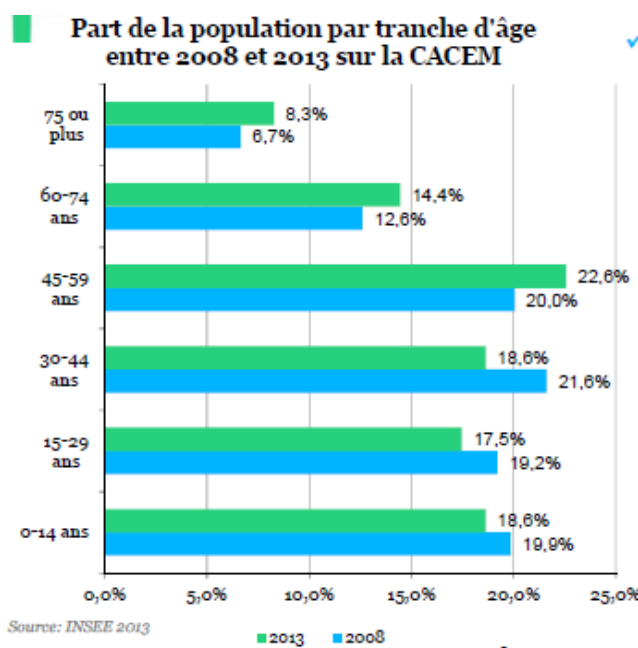
### • La population

La population de la communauté d'agglomération du centre comptabilise 157 449 habitants (2016) ce qui représente près de 42% de la population de la Martinique. Le centre a perdu entre 2011 et 2016 près de 6 205 habitants ce qui représente 0,8% de sa population, ceci s'explique par un flux migratoire négatif sur l'ensemble du territoire de la Martinique<sup>1</sup>.

- **Fort-de-France** : 81 017 habitants, habitat urbain dense, 1 904 hab./km<sup>2</sup>.
- **Le Lamentin** : 40 175 habitants soit deux fois moins que Fort-de-France, seconde commune la plus peuplée de l'agglomération est la seule des quatre à voir sa population augmenter de 0,4% en 2016, 643 hab./km.
- **Schoelcher** : 19 908 habitants une densité de population de 940 hab./km<sup>2</sup>.
- **Saint-Joseph** : 16 349 habitants, la moins forte densité de population, un nombre important d'habitations individuelles et une densité de 390 hab./km<sup>2</sup>.



Dans son ensemble la perte de population concerne les jeunes notamment les 15-24 ans qui partent faire leurs études en France Hexagonale ou à la recherche d'un premier emploi. Les 30-39 ans quittent l'agglomération à la recherche d'une meilleure qualité de vie résidentielle vers d'autres agglomérations et notamment la communauté d'agglomération de l'Espace Sud. L'agglomération est peuplée (notamment Fort-de-France) par une population relativement jeune malgré le phénomène migratoire. On y constate un vieillissement de la population en corrélation avec les chiffres nationaux et régionaux. Selon l'étude Omphale (2013) de l'INSEE d'ici 2040 la population des 60-74 ans et surtout les 75 ans va s'accroître à la Martinique et les classes jeunes diminueront.



### • Le logement

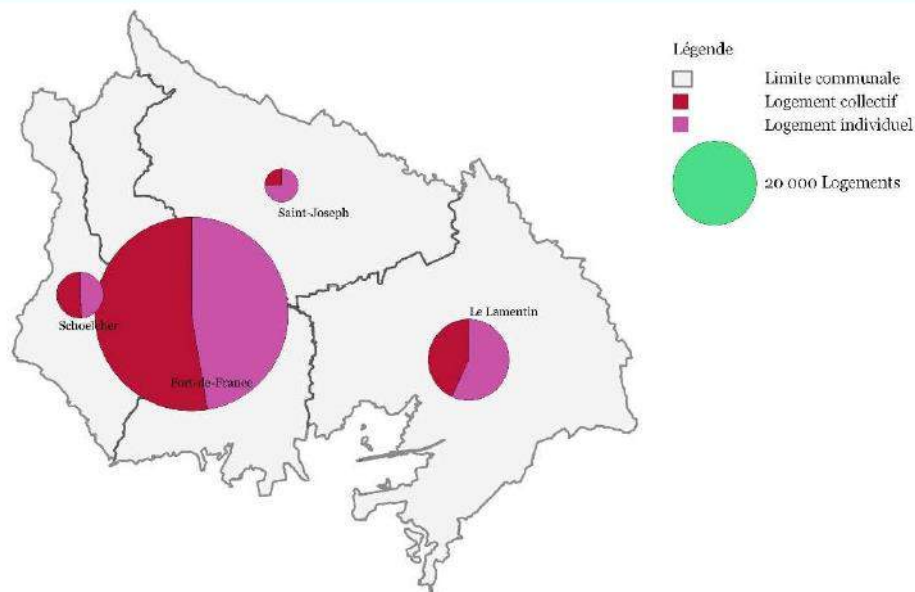
Selon les observations du diagnostic du Programme Local de l'Habitat de la CACEM (2017), sur l'ensemble de la CACEM, il existe un relatif équilibre entre logement individuel (52,4%) et collectif (47,4%), qui masque une réelle disparité entre les communes et les quartiers. On constate cependant une légère hausse récente des logements collectifs.

- Fort-de-France regroupe 60% des logements collectifs de l'agglomération ;

<sup>1</sup> INSEE : Recensement de la population en Martinique Janvier 2016

- Schœlcher et Fort-de-France ont une répartition équilibrée entre collectif et individuel ;
- Les logements individuels dominent à Saint-Joseph (75,2%) notamment et le Lamentin (56,7%).

### Structure du parc de logements au sein de la CACEM L'espacé



Structure du parc de logement au sein de la CACEM – Source INSEE RGP 2013

Il faut noter une nette diminution de la taille des ménages entre 2008 et 2013 passant d'une moyenne de 2,38 pers./ménage à 2,22 pers./ménage. Le vieillissement de la population accentue le phénomène. Les logements sont occupés par des ménages de petite taille, majoritairement des personnes seules (36,6%) ou des familles monoparentales (25,8%).<sup>2</sup>

#### • L'activité économique et l'emploi

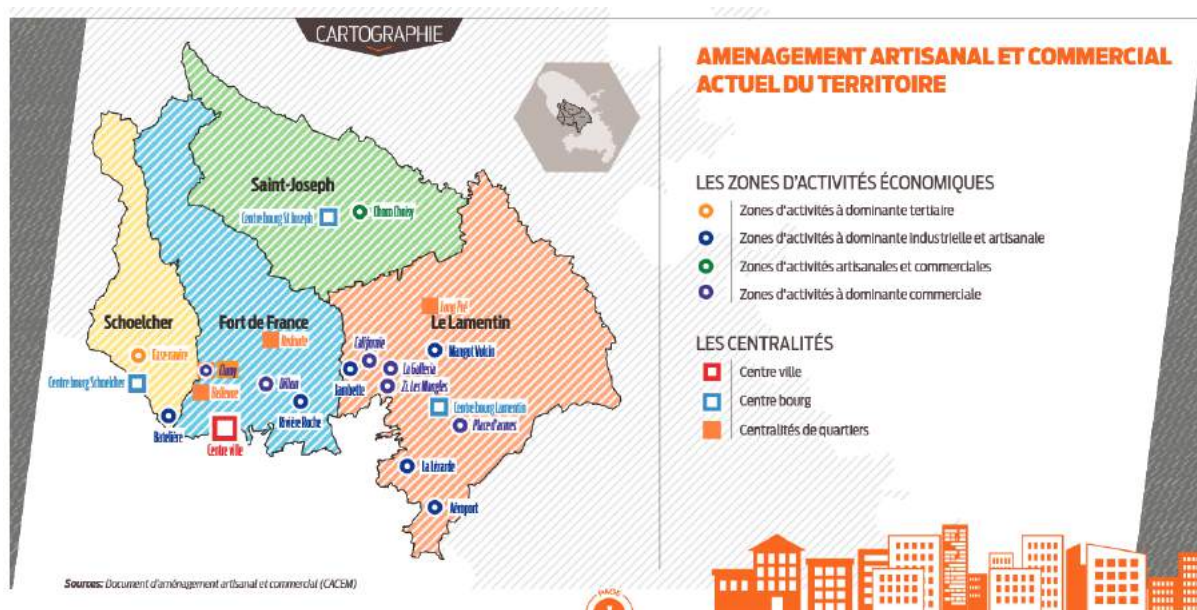
La CACEM concentre la majorité des emplois et de l'Activité économique, on y retrouve 60% des emplois salariés et 80% de l'activité économique de la Martinique concentré sur 17% du territoire. Les activités majoritaires sont celles du domaine tertiaire (services, administration, commerce...).

Les secteurs d'activité sont liés à une forte spécialisation communale :

- **Fort-de-France** accueille une large partie de l'activité administrative (Préfecture, Collectivité Territoriale de Martinique, le siège de la CACEM) et concentre une forte densité de l'emploi. Le Grand Port maritime est source également de développement d'activités économiques de par le trafic de biens et de personnes.
- **Le Lamentin** regroupe une grande partie de l'activité économique car cette dernière dispose de Zones d'Activité Économique (ZAE) majeures (la Lézarde, la Jambette, Californie...) ainsi que des pôles industriels tel que la raffinerie pétrolière (SARA). Il faut noter que la commune abrite l'aéroport international. On note un flux de passage sur la commune avoisinant le 45 000 personnes/jours
- **Schœlcher** est le lieu de concentration des activités d'enseignement par la présence du campus universitaire, le rectorat et du centre de formation des apprentis du tertiaire, elle abrite aussi le palais des congrès.

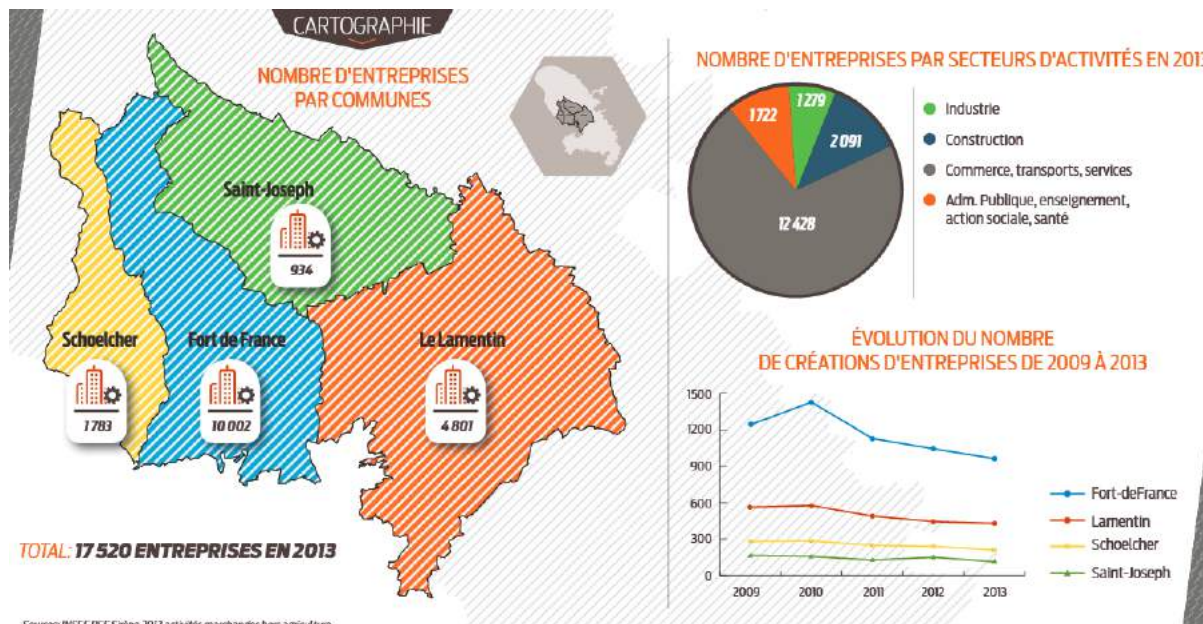
<sup>2</sup> Données issues du Diagnostic du Programme local de l'Habitat de la CACEM 2018 - 2023

- **Saint-Joseph** est tourné vers les emplois de la fonction publique (Mairie, écoles, collèges). Les activités y sont moins concentrées, on y retrouve des activités artisanales et agricoles. La commune revêt un aspect plus rural et est souvent qualifié de poumon vert de l'agglomération.



Cartographie extraite du MITAN'EKO – Décembre 2015

Globalement sur le territoire de la CACEM, on recense une forte activité tertiaire du fait de la concentration de pôles administratifs, du développement des activités de services et de tourisme. Fort-de-France (plus de 10 000) et Le Lamentin (plus de 4 800)<sup>3</sup> cristallisent 84,5% des entreprises soit 14 803 des 17 520 entités recensées sur le territoire de la CACEM.



Cartographie extraite du MITAN'EKO – octobre 2015

<sup>3</sup> Données INSEE REE SIREN 2013 activités marchandes hors agriculture

- Organisation de la gestion des déchets

- La collecte en porte à porte

Sur le territoire CACEM, la collecte s'organise en porte à porte pour les habitations collectives et individuelles. La fréquence est calculée en fonction de la densité de population et d'urbanisation.

Les collectes des ordures ménagères résiduelles sont réalisées de 2 à 6 fois par semaine. Le service est assuré par des prestataires externes à la CACEM. Les déchets sont collectés par le biais de bacs gris (Bac OM) mis à disposition des administrés.

La collecte sélective des emballages recyclables, des papiers et journaux, revues et magazines a été généralisée sur le territoire en 2009, elle s'effectue une fois par quinzaine. Les administrés disposent d'un bac à couvercle jaune dédié.

Les collectes séparatives des encombrants, déchets verts et Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) sont réalisées en porte à porte majoritairement une fois tous les 15 jours et 1 fois par semaine dans les zones de fortes densités. Cette collecte sert également à résorber en partie les dépôts sauvages d'encombrants et de déchets verts.

La Fraction Fermentescible des ordures ménagères ne fait pas l'objet d'une collecte séparée sur le territoire de la CACEM. Le choix de la collectivité s'est porté sur la prévention de la production de déchets, il a été privilégié la mise à disposition de composteurs individuels. Depuis les années 2000, les composteurs sont mis à disposition pour les administrés qui en font la demande, ils doivent s'acquitter d'une contribution à hauteur de 10€ par composteur attribué.

- La collecte en apport volontaire

On retrouve deux types de conteneurs sur l'ensemble du territoire communautaire :

- Les bornes vertes pour les bouteilles, les pots et les bocaux en verre ;
- Les bornes Jaunes pour les emballages en plastique, cartons et métal, journaux et magazines.

Le vidage des bornes est organisé en fonction du taux de remplissage de ces dernières.

- La collecte en déchèterie

Le territoire de la CACEM dispose de trois déchèteries entièrement gérées par le SMTVD.

- La déchèterie de Case-Navire à Schœlcher ;
- La déchèterie de Chateauboeuf à Fort-de-France ;
- La déchèterie de Choco-Choisy à Saint-Joseph.

Les usagers peuvent apporter les déchets qui ne font pas l'objet d'une collecte dans la cadre du service public en raison de leur volumes, poids et encombrement. Elles récupèrent le bois, les textiles, les encombrants, métaux, gravats, déchets verts, papiers, cartons, verres, les déchets dangereux des ménages (huiles, batteries et piles...) et les DEEE.

Le territoire de la CACEM compte également 1 projet de déchèterie (5 projets sur l'ensemble de la Martinique) :

- La déchèterie de Petit Pré (Le Lamentin), qui fait l'objet d'une étude de conception est programmée.

- **La fiscalité des déchets**

Sur le territoire de la CACEM s'applique la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et la Redevance Spéciale.

La TEOM est calculée sur la même base que la taxe foncière, c'est à dire la moitié de la valeur locative cadastrale de la propriété. Elle s'applique aux habitations collectives et individuelles sur l'ensemble de l'agglomération.

La Redevance Spéciale est appliquée aux administrations et établissements publics. Pour les producteurs de déchets non ménagers (entreprises ou administrations), la redevance spéciale correspond à une rémunération du service public rendu par la collectivité (collecte et traitement). La RS est destinée à couvrir les charges supportées par la collectivité pour la gestion (collecte et traitement principalement) de ces déchets.

Les prélèvements obligatoires ne suffisent pas à couvrir l'ensemble du service. Idéalement la Redevance Incitative serait une méthode plus avantageuse, car elle est calculée en fonction de la production des déchets de chaque ménage, qui paie ce qu'il produit. Cette méthode a pour avantage de participer à la réduction des déchets des foyers.

Dans la réalité les contraintes de la densité de l'habitat, les critères sociaux démographiques, la complexité administrative et technique rendent difficilement applicable ce système en l'espèce. Une étude pour la mise en place de cette Redevance sur le territoire de la CACEM.

- **Le traitement et la valorisation des déchets**

Créé en 2014, c'est le **Syndicat Martiniquais de Traitement et de Valorisation des Déchets (SMTVD)** qui assure le traitement d'une grande partie des déchets collectés sur l'ensemble du territoire. Cette structure est née de la volonté de mutualiser la gestion des déchets dans le but de répondre aux enjeux du territoire. Les trois EPCI ont transféré leur compétence de traitement des déchets à cet établissement, qui assure les missions suivantes :

- La gestion, le traitement et la valorisation des déchets non dangereux : déchets ménagers, encombrants, déchets biodégradables, déchets d'activité d'entreprise assimilés aux déchets ménagers ;
- L'information et la sensibilisation du public et des professionnels pour limiter la production de déchets ;
- La gestion et développement des infrastructures de valorisation ;
- La valorisation énergétique des déchets.

Le SMTVD est en charge de la gestion des infrastructures suivantes :

- **Le parc technologique environnemental de la Trompeuse**

#### Recyclage et valorisation matière

Le parc se situe à Fort-de-France sur l'ancien Centre d'Enfouissement Technique (CET) de la Trompeuse réhabilitée en espace dédié au recyclage et la valorisation matière.

Il comprend :

- Une plateforme de stockage provisoire d'encombrants accidentels ;
- Une unité de broyage des déchets (capacité de 20 000 t/an) ;
- Une unité de mise en balle des cartons et films plastiques pour valorisation en cartonnerie. Volume traités et valorisés (3 000 t/an) pour transfère au Centre de Valorisation Organique (CVO) ;

- Une unité de broyage du verre exploitée par Martinique Recyclage ;
- Une unité de valorisation du biogaz issu de la décomposition des déchets de l'ancien CET de la Trompeuse ;
- Une unité de traitement des matières de vidange, gérée par ODYSSI, la régie communautaire de la CACEM ;
- Une unité de tri des encombrants ;
- Une unité de traitement des lixiviats ;
- Un projet de Maison de l'environnement (Valorisation pédagogique du PTE) ;
- Un projet de recyclerie-ressourcerie.

- **Les déchèteries**

Le SMTVD gère les 13 déchèteries sur l'ensemble de la Martinique, l'accès y est gratuit pour les particuliers.

Il n'existe qu'une déchèterie ouverte aux professionnels, sous conditions et elle se situe à Choco-Choisy à Saint-Joseph. Des projets de déchèteries professionnelles sont à l'étude notamment au sein de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Martinique (CCIM).



**La déchèterie de Saint-Joseph**

- **Centre de tri des encombrants des complexes de Petit-Galion et de Céron**

Tri des déchets en vue de leur valorisation, capacité de traitement 20 000 t/an chacun.

- **Unité de traitement et de valorisation des déchets (UTVD)**

#### Valorisation énergétique

L'UTVD, implantée à Morne Dillon, a été mise en service en Juillet 2002 et construite originellement par la CACEM pour le traitement de ses déchets. Aujourd'hui une délégation de service public a été confiée à la Martiniquaise de Valorisation par le SMTVD.

L'UTVD se compose de 2 lignes de four qui peuvent traiter 7 tonnes de déchets par heure, avec une **capacité maximale 112000** tonnes/an et une fosse de stockage de 2 600 m<sup>3</sup>. L'usine sert au traitement des déchets des trois EPCI de la Martinique : la CACEM, la CAESM et Cap Nord. Elle a une fonction double, le traitement des déchets et la production d'électricité.

L'UTVD traite les déchets suivants :

- **Les ordures ménagères résiduelles**, déchets concernés dans le cadre du PLPDMA ;

- **Les déchets industriels banals** aussi concernés par le PLPDMA ;
- Les déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI) ;
- Les déchets confidentiels.

En sortie le procédé d'incinération génère d'autres types de déchets :

- Les mâchefers (22 000 tonnes/an) valorisés à l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) comme matériaux de remblais ou valorisés dans le BTP ;
- Des résidus d'épuration des fumées expédiés en big-bag vers la France hexagonale.



**UTVD de Morne Dillon**

- Les installations de stockage des déchets non dangereux (ISDND).

#### Enfouissement

L'installation a pour but de stocker et d'enfouir les déchets résiduels et ultimes de la Martinique. L'ISDND de Petit Galion est la seule installation de la Martinique.

Mise en service le 6 juillet 2017, sa capacité de stockage autorisée est de 100 000 t/an et 2 500 000 tonnes sur l'ensemble de son exploitation, soit près de 30 ans. Dans la réalité le flux entrant en stockage est très important, 80 000 tonnes par an. Il est encouragé par divers moyens de le réduire dans le but de préserver la durée d'exploitation de cette installation.



Les déchets admissibles à l'ISDND de Petit Galion sont répartis en plusieurs catégories :

- Des ordures ménagères (issues du Sud et du Nord. Celles du centre en cas de panne ou d'arrêt technique de l'UTVD) ;
- Les déchets banals non valorisable des communes, industriels et commerces.
- Une part des broyats d'ameublement non traités par l'UTVD en cas de panne ou d'arrêt technique.

**Fosse ISDND petit Galion**

- Le Centre de valorisation organique (CVO) du Robert

### Compostage et méthanisation

Mis en service depuis Octobre 2005, le CVO est la seconde unité structurante de traitement des déchets après l'UTVD de Fort de France dont il est le complément. Son exploitation a été confiée à IDEX Environnement par le SMTVD dans le cadre d'une délégation de service public.

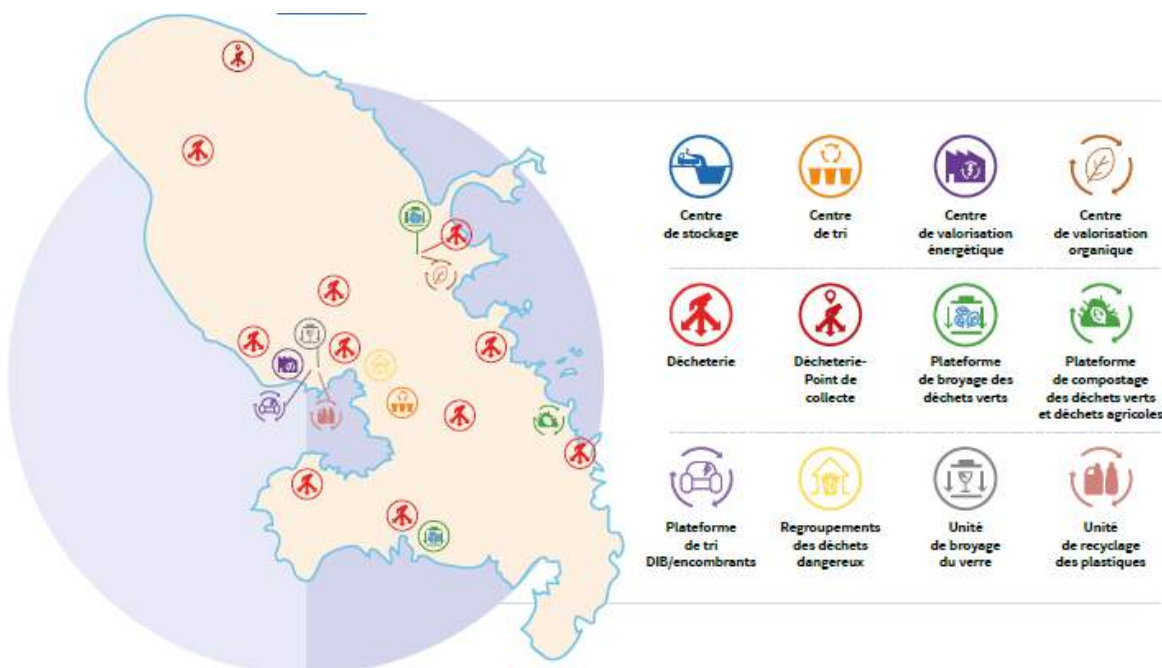
La capacité du centre est de 40 000 t/an, le site prévoit 20 000 tonnes de déchets verts et 20 000 tonnes de déchets organiques. La valorisation organique est réalisée par le biais du compostage et de la méthanisation.

Les déchets qui y sont traités sont :

- La fraction fermentescible des ordures ménagères ;
- Les déchets industriels et commerciaux biodégradable (solides ou liquides) ;
- Les boues de station d'épuration.

- L'Unité de prétraitement mécano biologique

Cette unité est en cours de construction sur le site de Petit Galion, son objectif est de faire le tri des ordures ménagères pour en extraire la part biologique en vue de sa méthanisation et son compostage. Capacité prévue de 20 000 t/an et évolutives jusqu'à 40 000 t/an.



Répartition des centres de gestion et de traitement des déchets de la Martinique – Source ADEME

- Les infrastructures portées par des entreprises privées

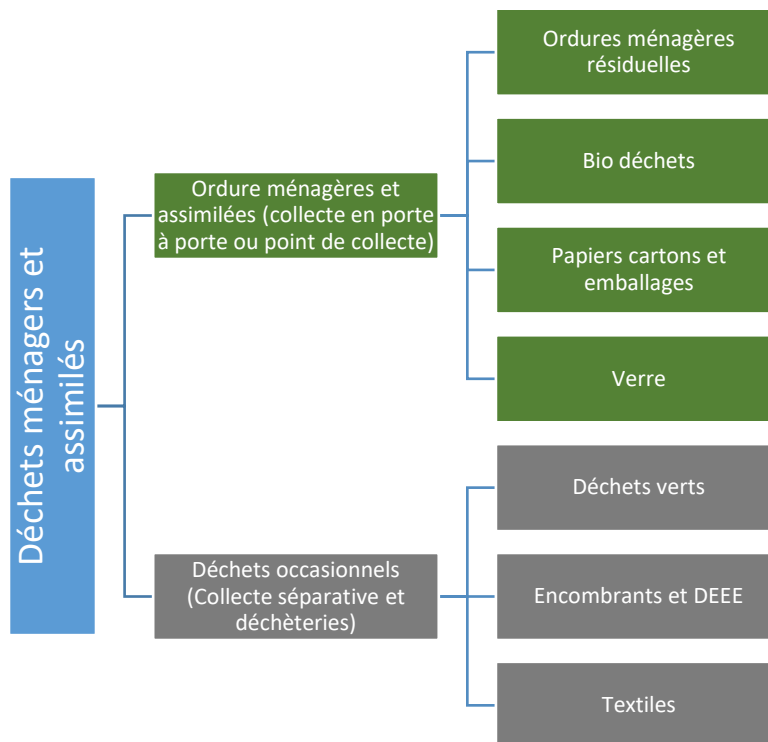
La liste des infrastructures suivantes n'est pas exhaustive et reprend les plus significatives qui peuvent être amenées à traiter les déchets ménagers et assimilés des ménages ou des acteurs économiques sur le territoire communautaire

Type de traitement	Structures
<b>Centre de tri</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Martinique Recyclage</b> Implantée à Ducos depuis 2000, l'entreprise réceptionne les emballages issus de la collecte sélective afin de les trier, les conditionner et les exporter vers les filières de valorisation. Le site dispose d'une superficie de 7 000 m<sup>2</sup> et peut recevoir jusqu'à 12 000 tonnes de déchets par an.</li> </ul>
<b>Plateformes de compostage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Plateforme de compostage Société HOLDEX</b> Plateforme de compostage au lieu-dit la Simon au François. En 2016 l'unité a traité 17 000 tonnes déchets verts et agricoles provenant de la production privée (entreprise d'espaces verts, distilleries et fermes avicoles). Les matières premières sont revalorisées en compost pour la fabrication de terreau, amendement, terre végétale qui sont mis en sachets et commercialisés en jardinerie sous la marque « L'Idée verte » à destination des maraichers et des jardiniers amateurs. Pour les professions agricoles, l'amendement est disponible en vrac ou en big-bag pour l'épandage.</li> <li>- <b>Plateforme de compostage Société TERRAVIVA</b> Terraviva est une filiale de la Société Martiniquaise des Eaux qui a pour but de traiter les eaux usées. En activité depuis 2013, elle crée du compost à partir des boues issues du traitement des eaux usées et de co-produits (bagasses, palettes, déchets verts). Elle traite 10 000 tonnes de boues par an et produit 4 000 tonnes de compost.</li> </ul>
<b>Traitement des palettes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Le site de la Société SOCAPAL</b> L'entreprise existe depuis 1997 et à l'origine elle fabriquait des palettes pour l'exportation des bananes. Elle s'est progressivement orientée vers le recyclage et la valorisation de tous les types de palettes.</li> </ul>
<b>Traitement des bouteilles en plastique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>La Société Industrielle de Recyclage et de Production (SIDREP)</b> L'entreprise exploite une usine de recyclage des bouteilles en plastiques usagées, qui après traitement deviendront des billes de P.E.T. qui serviront à produire des préformes (puis des bouteilles). Le site reçoit des bouteilles de Martinique, Guadeloupe et Guyane pour une capacité de traitement estimée entre 8 000 et 12 000 tonnes par an.</li> </ul>

- Typologie et évolution des gisements des déchets

- Les déchets ménagers et assimilés

Les déchets ménagers et assimilés (DMA) qui concernent le PLPDMA, sont les déchets produits par les ménages et les activités économiques collectés par le service public. On y retrouve :



Les données suivantes sont issues de l'Observatoire des Déchets, porté par la CTM en partenariat avec l'ADEME et tirées de l'état des lieux réalisés dans le cadre du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets de la Martinique.

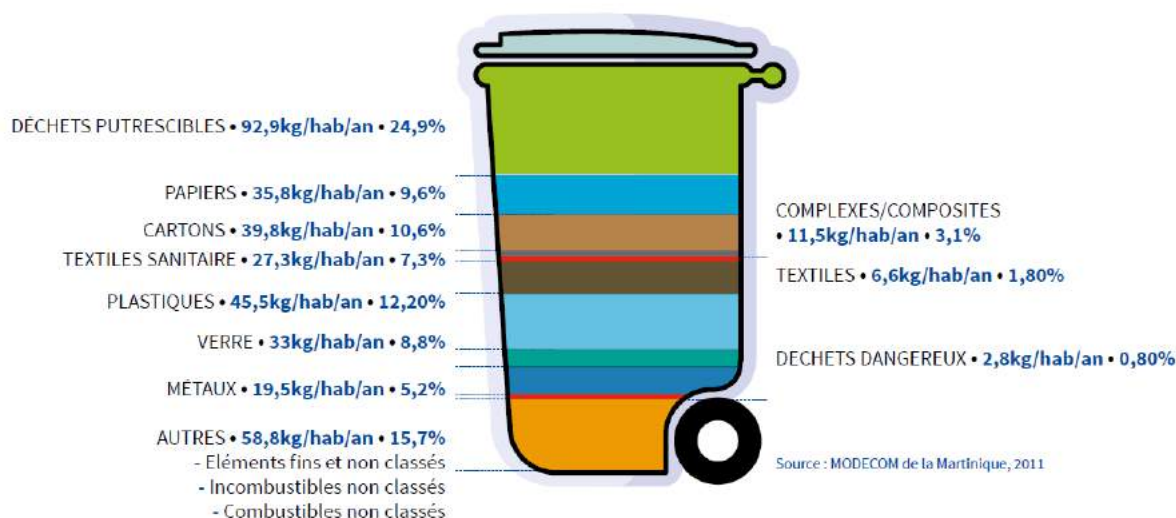
Exprimé en Kilos par an par habitant (kg/an/hab.)	Martinique	CACEM	National
<b>Déchets ménagers et assimilés (DMA)</b>	<b>523</b>	<b>539,4</b>	<b>518</b>
<b>Ordures ménagères et assimilées</b>	<b>359</b>	<b>387</b>	<b>345</b>
Ordures ménagères résiduelles	328,3	362	269
Collecte des biodéchets des ménages	7,4	Non renseigné	Non renseigné
Collecte sélective des matériaux secs	15,5	17	47
Collecte sélective de verre	7,9	8	29
<b>Collectes séparatives</b>	<b>95</b>	<b>112,4</b>	<b>29</b>
Collecte en porte à porte des déchets verts	35	26	18
Collecte en porte à porte des encombrants	57	86,4	11
<b>Apports en déchèteries (hors déchets dangereux)</b>	<b>70</b>	<b>40</b>	<b>144</b>

Tableau comparatif de la production des déchets ménagers et assimilés non inertes et non dangereux en 2016 sur le territoire de la Martinique et de la CACEM en Kilos par an et par habitant

- **La composition des ordures ménagères à la Martinique**

Il est aujourd’hui difficile d’établir avec précision la composition des DMA sur le territoire de la Martinique ou encore à l’échelle de la CACEM. La dernière étude caractérisation des déchets à la Martinique date de l’Étude MODECOM menée en 2011, depuis aucune étude permettant d’établir un tableau précis n’a été menée sur le sujet.

L’étude de caractérisation de 2011, nous donne cependant des indices sur la composition des DMA collectés par la collectivité.



**La composition des ordures ménagères à la Martinique – Source données issues du MODECOM de la Martinique 2011**

- **Les déchets des collectivités**

Les déchets des collectivités sont définis comme correspondant aux :

- Déchets des espaces verts publics;
- Déchets de voirie
- Déchets de marchés (collectés en mélanges dans le circuit des ménages) ;
- Déchets de l’eau et l’assainissement (Non concernés par dans le cadre du PLPDMA).

Bien que n’étant pas considéré comme assimilés aux déchets ménagers, les déchets générés par les collectivités peuvent être collectés en mélange avec les déchets ménagers ou dans le cadre de la collecte des ordures ménagères, soit par soucis technique. Ils sont ensuite dirigés vers les différents exutoires en fonction de la nature des déchets.

Les déchets de collectivités apportées sur les différentes installations de traitement s’élèvent à 4 449 tonnes<sup>4</sup>. Ce chiffre ne reflète cependant pas la réalité car certains déchets peuvent se retrouver mélangés au DMA. Il n’existe pas de données visant uniquement la CACEM en la matière.

<sup>4</sup> Données issues de l’observatoire des déchets de la CTM en partenariat avec l’ADEME

<b>Déchets des collectivités</b>	
<b>Typologie déchets</b>	<b>Tonnages/an</b>
Déchets biodégradables assimilés à la FFOM	71 t
Cartons	16 t
Gravats	37 t
Nettoisement	1 462 t
Déchets vert	2 169 t
Déchets de chantier	58 t
Equarrissage	2 t
Terre de couverture ISDND	368 t
Algues	248 t
<b>Total hors boues</b>	<b>4 449 t</b>

Déchets des collectivités hors boues 2016

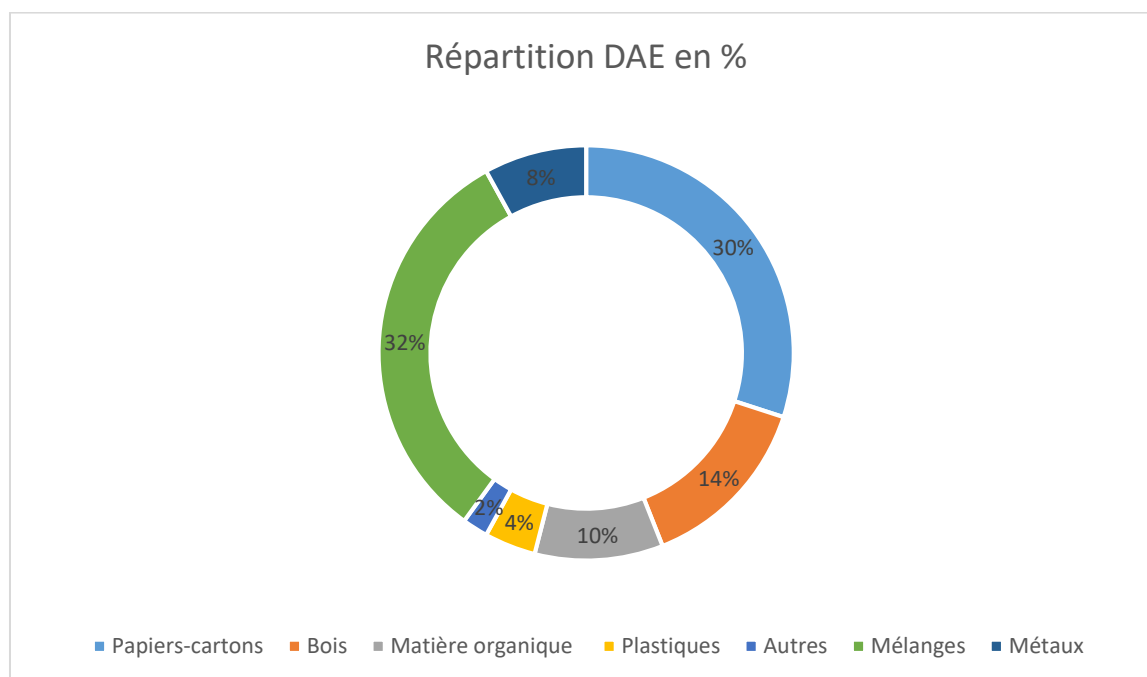
- Les déchets d'activités économiques (DAE)

Les déchets d'activités économiques sont définis par l'article R. 541-8 du code de l'environnement : « Tout déchet, dangereux ou non dangereux, dont le producteur initial n'est pas un ménage ». 80% des entreprises de Martinique se situent sur le territoire de la CACEM, ce qui représente une part importante de tonnages de DAE pour l'agglomération.

Il est aujourd'hui impossible de quantifier avec précision le flux des déchets issus des activités économiques. Il n'existe aucune étude sur le sujet sur le territoire. Certains acteurs privés, (SEEN, EVEA, FISER, Martinique recyclage, ALIZE Environnement...) qui collectent et gèrent le traitement ou l'exportation des déchets sur le territoire, disposent de données mais cela ne reflète pas l'ensemble du territoire.

Cependant l'état des lieux mené dans le cadre de l'élaboration de PPGDM a estimé à 169 300 tonnes les DAE et 110 700 tonnes (hors BTP et agriculture).

Les gisements de DAE, non dangereux et non inertes hors BTP et agriculture, retenu pour 2016 se répartissent de la façon suivante :



Répartition par typologie des DEA de Martinique 2016

Les retours d'expérience des chargés de mission de la CCIM et de la CMAR montrent que les entreprises ne se concentrent pas sur la prévention des déchets et ont beaucoup de difficulté à respecter les exigences réglementaires en la matière (bordereau de suivi, registre de suivi, condition de transport...).

Les déchets d'activités économiques assimilés collectés au même titre que les déchets ménagers et assimilés sont une véritable problématique car ils ne sont pas quantifiés, représentent un tonnage important, ne font pas l'objet d'une réduction à la source et sont un risque vis-à-vis de leur nocivité.

- **Les déchets du BTP**

Les déchets du BTP sont majoritairement composés de déchets inertes très denses et volumineux. La majeure partie des déchets de ce secteur viennent des travaux de déconstructions et démolition. Les données en lien avec les tonnages ne sont pas précises et sont issues des entreprises privées comme BATIMAT Recyclage ce qui exclut une part du gisement qui ne transite pas par les voies conventionnelles.

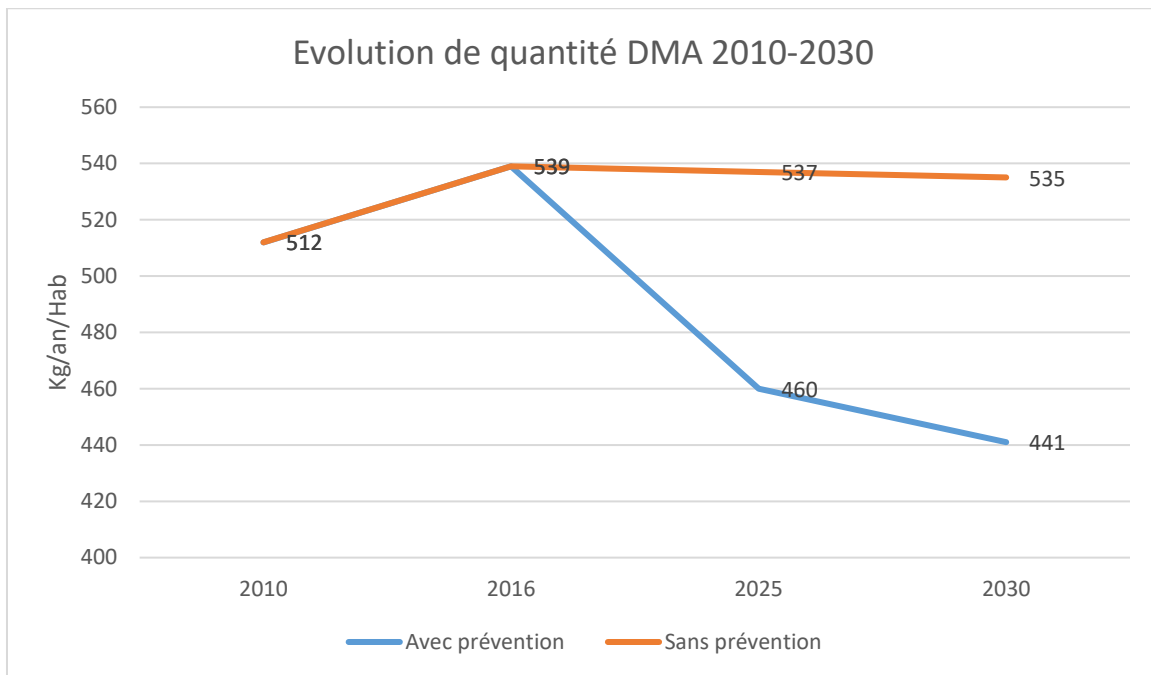
L'état des lieux dans cadre du PPGDM a estimé le gisement à 37 500 tonnes. Il n'existe pas de méthode nationale permettant de préciser leurs natures. La typologie est très variable d'un chantier à l'autre on peut y retrouver des déchets en mélange, métaux, bois plâtre, emballages, verre et des déchets verts. La filière nécessite aujourd'hui une vraie structuration notamment en amont des constructions afin de limiter les consommations de ressources en intégrant une part de matériaux recyclés, mais aussi lors de la déconstruction en privilégiant des solutions alternatives prévenant la production de déchets (réutilisation, upcycling, bourse des déchets...).

- **Evolutions des déchets ménagers et assimilés (analyses tendancielle)**

La prospective tendancielle permet d'identifier l'évolution quantitative probable des déchets collectés traités à la Martinique dans les 6 et 12 ans à venir si aucune nouvelle mesure n'est mise en place pour réduire et maîtriser les tonnages des déchets produits mais aussi valorisés. Dans le cadre de cette projection, il a été jugé nécessaire de prendre en compte les Déchets d'Activités Economiques et les déchets des collectivités, qui sont pour une part collectés au même titre que les Déchets Ménagers et Assimilés.

Les facteurs retenus pour ce calcul sont :

- L'évolution de la population, qui décroît avec le solde migratoire négatif. Ce qui pourrait entraîner une baisse mécanique de la production des déchets ;
- L'évolution de l'activité économique, qui continue une hausse progressive et impacte la production des déchets ;
- La mise en place ou non de nouvelles mesures de prévention des déchets.



Evolution des quantités de DMA avec et sans prévention entre 2010 et 2030 – Source état de lieux PLPDMA CACEM

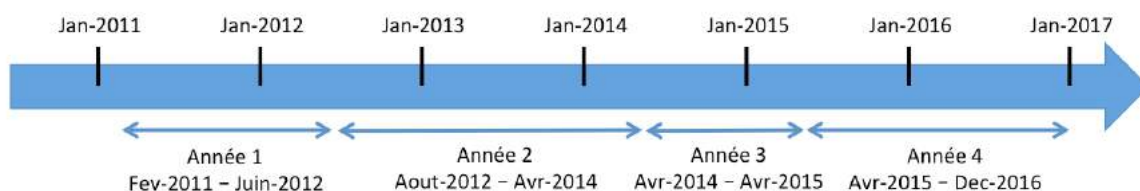
On observe une nette baisse des quantités de déchets (94kg/an/hab en 2030) produits par an et par habitant du fait de la mise en place de mesures de prévention des déchets.

- La prévention des déchets sur le territoire CACEM

- Bilan du Programme Local de Prévention des Déchets 2011-2016

Dans le cadre de sa mission de traitement et de collecte des déchets la CACEM, en 2011, s'est lancée dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un Programme Local de Prévention des Déchets avec le soutien financier de l'ADEME. Ce Programme s'est terminé à sa fin en 2016 et doit être remplacé par un PLPDMA obligatoire au titre de l'article 194 de la loi n°2010-788 dit Loi Grenelle II.

La mise en œuvre du programme s'est déroulé, de Février 2011 à Décembre 2016. Il était prévu qu'il s'étale sur 5 ans et 5 conventions annuelles ADEME. Un retard dans la mise à disposition des moyens humains a conduit à un étalement du programme.



Frise du déroulement du PLPD sur la période 2011-2016

Cinq axes stratégiques divisés en 19 actions ont été mis en œuvre :

Axe	Actions
Axe1 - Sensibiliser les publics à la prévention des déchets	1- Elaborer et mener une stratégie de communication sur 4 ans autour des actions du programme de prévention
	2-Sensibiliser les habitants sur les bonnes pratiques
	3-Sensibiliser les scolaires
	4-Sensibiliser les particuliers sur les déchets dangereux
Axe 2 : Etre exemplaire dans les services de la collectivité	5-Développer l'éco-exemplarité de la CACEM
	6-Accompagner les communes adhérentes et les partenaires dans leur démarche d'exemplarité
	7-Inciter à la baisse de la production de déchets végétaux des espaces verts et de l'utilisation des produits phytosanitaires des collectivités
Axe3 - Participer à des opérations nationales emblématiques	8-Poursuivre le développement du compostage individuel
	9-Développer le compostage collectif
	10-Créer un réseau de relais locaux pour accompagner le développement du compostage
	11-Accompagner des projets scolaires de mise en œuvre du compostage
	12-Réduire la quantité de papiers de publicité
Axe 4 - Eviter la production de déchets	13-Communiquer, faire connaître le réemploi, la réparation
	14-Conduire au développement des métiers du réemploi et de la réparation
	15-Contribuer au développement du don et de la récupération de textiles
	16-Contribuer au développement des couches lavables
Axe 5 - Accompagner les entreprises dans leur démarche de réduction des déchets ou limiter leur production de déchets dangereux	17-Sensibiliser les entreprises à la prévention
	18-Contribuer au développement de l'éco-conception : aboutir à moins d'emballages pour les particuliers
	19-Accompagner les entreprises dans la mise en œuvre de solutions de prévention

L'objectif principal visé en terme de réduction de quantités de déchets était une réduction de 7% du tonnage des ordures ménagères collecté par habitant et par an, entre 2010 et 2016, ce qui représente une réduction de 28kg par habitant en 2016 par rapport à 2010. Cet objectif suit la réglementation de la loi Grenelle 1 d'Août 2009.



Logo du PLPD Objectif – 28kg

**Tableau de l'évolution des quantités des déchets ménagers produits par an et par habitants durant la mise en œuvre du PLPD de 2011 à 2016**

Années	2010 (Année de référence)	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Tonnage d'OMA en kg/hab	398,8	388,4	382,6	372,9	370,7	378,6	386
Evolution du tonnage d'OMA par rapport à 2010		-2,6%	-4,1%	-6,5%	-7,1% Objectif atteint	-5,1%	-3,2% Résultat en fin de programme

La CACEM a mobilisé des moyens financiers propres et mobiliser les partenaires adéquats pour participer au financement de certaines actions du Programme.

Le budget global alloué sur les 4 années de programme représente un total de 2 192 281,74€.

**Tableau du budget global du Programme Local de Prévention des Déchets 2011-2016**

	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Budget total du PLPD par année : charges directes et indirectes (personnel, frais de structures, fonctionnement, aides...)	259 126,45 €	303 936,37 €	500 679,48 €	517 031,77 €	611 507,67 €	2 192 281,74€

- Les actions réalisées

### Axe1 - Sensibiliser les publics à la prévention des déchets

1- Elaborer et mener une stratégie de communication sur 4 ans autour des actions du programme de prévention	
Objectifs	Donner une visibilité aux actions de prévention et de communiquer sur l'avancement, les actions et les outils du programme de prévention.
Exemple d'actions réalisées	- Communication lors du lancement du programme : dossier de presse / conférence de presses - Diffusion des messages dans la presse locale (France Antilles/ Fey /Caribéenne de l'équipement) - Diffusion des informations sur Site Internet CACEM - Diffusion mails internes #CACEM
Bilan	- De nombreuses actions de communication menées avec de nombreux messages autour du réemploi, réparation, réutilisation ou des couches lavables. - Les moyens financiers alloués étaient inférieurs à ceux prévus initialement ce qui n'a pas freiné une sensibilisation importante

2-Sensibiliser les habitants sur les bonnes pratiques	
Objectifs	Sensibiliser le grand public aux gestes de prévention afin de réduire de manière globale les quantités d'ordures ménagères produites sur le territoire de la CACEM via des partenaires.
Exemple d'actions réalisées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Animations lors des manifestations locales</li> <li>- 3 Opérations caddie malin en grandes surfaces</li> <li>- Opération alternatives aux sacs plastiques (marchés et grandes surfaces)</li> <li>- Mise en place de la communication dans les commerces participants au partenariat : affiches, affichages caddies, spot audio</li> </ul>
Bilan	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les moyens financiers et humains alloués à l'action sont très inférieurs à ceux prévus initialement.</li> <li>- Les objectifs d'activité sont atteints mais pas les objectifs quantitatifs</li> <li>- L'action s'est poursuivie par l'intermédiaire de tenues de stands d'information entre 2017 / 2019.</li> </ul>

3-Sensibiliser les scolaires	
Objectifs	Sensibiliser les scolaires aux gestes de prévention afin de réduire de manière globale les quantités d'ordures ménagères produites sur le territoire de la CACEM.
Exemple d'actions réalisées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation de 5 classes primaires de Fort-de-France sur la réduction des déchets (2012)</li> <li>- Sensibilisation des lycéens (2014)</li> <li>- Elaboration d'un appel à projets à l'attention des associations pour sensibilisation des scolaires (2015-2016)</li> <li>- Animations dans les classes par les associations retenues dans le cadre de l'appel à projet (2015-2016)</li> <li>- Animations dans les cantines via Caisse des écoles de Fort-de-France (2016)</li> </ul>
Bilan	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Action développée tardivement mais avec un bilan très positif, beaucoup de scolaires sensibilisés à la prévention des déchets et au gaspillage alimentaire ;</li> <li>- Très peu d'objectifs non atteints pour cette action ;</li> <li>- L'action se poursuit en 2019 selon les sollicitations.</li> </ul>

4-Sensibiliser les particuliers sur les déchets dangereux	
Objectifs	Réduire la nocivité des ordures ménagères (prévention qualitative) en augmentant le taux de captage et en sensibilisant les usagers sur les éco-gestes. Cette action a aussi pour objectif de limiter les dépôts sauvages (batteries notamment)
Exemple d'actions réalisées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La semaine des DÉÉÉglingués du 21 mai au 15 juin 2013/2014 : grande campagne de collecte et de sensibilisation portant sur les DEEE.</li> <li>- Animation d'un atelier de préparation de ses propres produits ménagers et la réalisation d'un dépliant de recettes + diffusion</li> <li>- Sensibilisation alternatives aux pesticides avec la FREDON</li> </ul>
Bilan	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faute de moyens et de temps cette action n'a pu être réalisée que par le biais d'intervention sur des stands ;</li> <li>- Il serait préférable de favoriser des actions « coup de poing » et des collectes en partenariat avec les associations et le SMTVD ;</li> <li>- La diffusion du dépliant de recettes se poursuit depuis.</li> </ul>

## Axe 2 : Etre exemplaire dans les services de la collectivité

5-Développer l'éco-exemplarité de la CACEM	
Objectifs	Initier une démarche d'exemplarité au sein de la CACEM pour réduire les impacts de la structure, sensibiliser les salariés et montrer l'exemple.
Exemple d'actions réalisées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration et signature de la charte de l'agent éco-responsable</li> <li>- Mise en place de la collecte des piles</li> <li>- Actions et communication sur la réduction de papier</li> <li>- Prêt de gobelets réutilisables pour manifestations en interne / externe</li> <li>- Rappel des bonnes pratiques à travers mailing (# CACEM), et Intranet CACEM</li> </ul>
Bilan	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une action bien réalisée avec des moyens importants en années 2 ;</li> <li>- Un taux de participation des agents positif</li> <li>- Il est nécessaire de mettre en place un suivi en interne de l'évolution des quantités de déchets produits et des rappels réguliers</li> </ul>

6-Accompagner les communes adhérentes et les partenaires dans leur démarche d'exemplarité	
Objectifs	Promouvoir l'éco-exemplarité sur le territoire de la CACEM et ainsi de réduire les quantités de déchets des administrations, sensibiliser les salariés et montrer l'exemple.
Exemples d'actions réalisées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation des agents municipaux à la réduction de la consommation de papier (2012= 110 agents sensibilisés + 2013+ 2014 = 90 agents) lors de manifestations.</li> </ul>
Bilan	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'action a été laissée de côté, peu de moyens alloués à cette action (675€ en année 2)</li> <li>- Difficultés de mobilisation des communes membres sur le sujet.</li> </ul>

7-Inciter à la baisse de la production de déchets végétaux des espaces verts et de l'utilisation des produits phytosanitaires des collectivités	
Objectifs	Améliorer la gestion des espaces verts en diminuant la production de déchets verts et en maîtrisant l'utilisation de produits phytosanitaires plus respectueux de l'environnement.
Exemples d'actions réalisées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation zéro phyto des services espaces verts de la CACEM et des communes membres par la FREDON</li> <li>- Signature Charte d'Entretien des Espaces Publics (CEEP)CACEM/FREDON janvier 2016 + label niveau 3 obtenu en décembre 2016 (Zéro traitement chimique)</li> <li>- Labélisation des services de la ville du Lamentin en 2017 (Niveau 3)</li> </ul>
Bilan	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) a permis de dynamiser les acteurs en lien avec la thématique ;</li> <li>- Les services espaces verts ont été sensibilisés sur la thématique en partenariat avec la FREDON</li> <li>- Le Président de la CACEM a signé la CEEP.</li> <li>- L'action a privilégié les produits phytosanitaires plus que les déchets verts donc, les quantités de déchets verts évités n'ont pas été évaluées, ce qui nécessite la mise en place d'un système de suivi sur les quantités de déchets produits et donc évités .</li> </ul>

### Axe3 - Participer à des opérations nationales emblématiques

8-Poursuivre le développement du compostage individuel	
Objectifs	Réduire à la source les déchets fermentescibles et d'entretien des espaces verts.
Exemples d'actions réalisées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Campagnes régulières de distribution des composteurs (4595 fin 2016)</li> <li>- Campagnes communication commune CAP NORD / CACEM</li> <li>- Tenue de stands de promotion du compostage lors des manifestations locales</li> <li>- Campagne de suivi téléphonique et réalisation de visites qualité du compost pour les administrés</li> </ul>
Bilan	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Deuxième campagne de distribution de composteurs après celle de 2000-2007. Ce qui a donné une meilleure structuration de l'action.</li> <li>- Les objectifs quantitatifs ne sont pas atteints mais une démarche de suivi est mise en place avec des visites chez l'habitant par exemple.</li> <li>- Les objectifs étaient très ambitieux (17 000 composteurs distribués et 45% de l'habitat individuel équipé). (12,2% fin 2016)</li> <li>- L'action se poursuit aujourd'hui au sein du service avec un agent dédié.</li> </ul>

9-Développer le compostage collectif	
Objectifs	Réduire à la source les déchets fermentescibles et d'avoir des systèmes les plus autonomes possible (gestion par les habitants).
Exemples d'actions réalisées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recherche de sites pilotes via les bailleurs et les syndicats de copropriété, communication sur le site internet de la CACEM (Depuis 2014)</li> <li>- Identification des acteurs pour la participation au groupe de travail</li> <li>- Etude de faisabilité sur les sites potentiels</li> <li>- Formation des référents de site pilotes</li> <li>- Mise en place des composteurs et des bioseaux sur les sites pilotes</li> <li>- Information des résidents : affichage et réunion de lancement et panneau d'information sur le site</li> <li>- Suivi des sites pilotes</li> </ul>
Bilan	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Seulement 3 sites pilotes ont été lancés sur les 10 identifiés.</li> <li>- L'action menée a été mise en pause à l'année 3 faute de moyens humains.</li> <li>- Une telle action nécessite des personnes relais formées sur le terrain et l'accompagnement des sites par un maître composteur ;</li> <li>- L'action s'est poursuivie auprès de 3 résidences supplémentaires en 2018 ;</li> <li>- En 2019 un campagne de recherche des 4 résidences manquantes se poursuit.</li> </ul>

10-Créer un réseau de relais locaux pour accompagner le développement du compostage	
Bilan	Cette action avait pour objectif d'amener le plus possible d'habitants à réaliser du compostage, en s'appuyant sur des relais locaux et sur des guides composteurs. Elle n'a finalement pas été réalisée, par manque de moyens de prospection et de temps de coordination avec d'autres acteurs, ainsi que par manque d'une structure existante sur laquelle se baser.

11-Accompagner des projets scolaires de mise en œuvre du compostage	
Objectifs	Réduire à la source les déchets fermentescibles de cantine et d'entretien des espaces verts.
Exemples d'actions réalisées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation des écoles par la CACEM = Mise en place d'animations scolaires spécifiques</li> <li>- Fourniture de 2 composteurs par établissements demandeurs</li> <li>- Suivi des écoles dotées de composteurs</li> </ul>

Bilan	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une action positive avec des résultats sur le court terme, les écoles ont répondu positivement mais les actions ne se sont pas toutes poursuivies au-delà d'une année scolaire.</li> <li>- Action menée avec des structures associatives relais.</li> <li>- L'initiative continue au sein du service en 2019 qui reçoit des sollicitations régulières.</li> <li>- Un projet spécifique d'accompagnement scolaires doit être mise en place pour la pérennité des projets en lien avec les projets de jardinage.</li> </ul>
-------	--

12-Réduire la quantité de papiers de publicité	
Objectifs	Réduire la quantité d'imprimés non sollicités distribués dans les boîtes aux lettres.
Exemples d'actions réalisées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à disposition de l'autocollants STOP PUB dans les mairies et au siège de la CACEM</li> <li>- Diffusion d'un encart presse</li> <li>- Promotion du Stop Pub lors des stands d'information</li> <li>- Installation de nouveaux présentoirs sur le territoire et affiche ( 14 points au total)</li> </ul>
Bilan	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une des actions phares du PLPD, beaucoup de moyens humains et financiers alloués lors de l'année 3(démarrage tardif). 8851 autocollants distribués</li> <li>- L'action a reçu le soutien d'une Start-Up locale pour la dématérialisation des publicités ce qui a réduit le périmètre d'intervention de la CACEM ;</li> <li>- L'action se poursuit en 2019.</li> <li>- Partenariat positif avec la Poste sur le comptage des boites aux lettres. (14,7% des BAL équipées)</li> </ul>

#### Axe 4 - Eviter la production de déchets

13-Communiquer, faire connaître le réemploi, la réparation	
Objectifs	Amener la population à changer de comportement pour réduire les quantités d'objets collectés dans les ordures ménagères et la benne tout venant des déchèteries.
Exemples d'actions réalisées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Stand sur la réparation 4 communes + siège CACEM</li> <li>- Stand sensibilisation salon Ti moun Expo octobre 2014</li> <li>- Diffusion des informations des actions des partenaires ECOMOBIL et ACISE</li> <li>- Préparation d'un annuaire des réparateurs</li> </ul>
Bilan	<ul style="list-style-type: none"> <li>- De nombreuses animations ont été réalisées avec l'organisation de stands de réparation, de sensibilisation et d'information lors de manifestations diverses telles que la SERD, Salon Ti Moun... Des kakémonos ont aussi été réalisés pour contribuer à cette sensibilisation.</li> <li>- Soutien important de l'association ECO MOBIL qui a mis en place un REPAIR CAFE à l'échelle de la Martinique.</li> <li>- Les moyens humains et financiers sont restés inférieurs à ceux attendus.</li> <li>- L'annuaire des réparateurs a été stoppé au niveau de la CACEM car un projet est porté par l'ADEME en partenariat avec la Chambres de Métiers de la Martinique.</li> </ul>

14-Conduire au développement des métiers du réemploi et de la réparation	
Objectifs	Favoriser le réemploi et de réduire la quantité de déchets encombrants produite sur le territoire.
Exemples d'actions réalisées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recensement des réparateurs électroménagers et électroniques</li> <li>- Organisation de Vide Grenier CACEM COSCA (2013-2014)</li> <li>- Promotion des activités des boutiques foyales de l'ACISE</li> <li>- Mise en place d'atelier d'auto réparation de l'association ECO-MOBIL</li> </ul>
Bilan	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Deux vide greniers ont été organisés, un atelier diagnostic de réparation et un atelier d'autoréparation de l'association ECO MOBIL à destination du grand public.</li> <li>- Une action qui avait bien démarré mais a vu son efficacité diminuer avec la réduction des moyens alloués.</li> <li>- Il reste difficile d'évaluer l'impact de ce type d'actions en terme de réduction.</li> </ul>

15-Contribuer au développement du don et de la récupération de textiles	
Objectifs	Réduire la quantité de déchets de textiles produite sur le territoire en prolongeant la durée de vie de ces produits
Exemples d'actions réalisées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un partenariat avec l'ASICE SAMU SOCIAL qui a lancé la collecte des TLC en 2015 en Martinique</li> <li>- Convention de subventionnement ACISE SAMU SOCIAL / CACEM</li> <li>- Sensibilisation personnel CACEM sur les TLC par l'ACISE</li> </ul>
Bilan	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Partenariat avec l'ACISE SAMU SOCIAL qui a été un moteur pour la réussite de l'action.</li> <li>- Réduction des textiles dans les OMA de 2.74 KG/an/hab.</li> </ul>

16-Contribuer au développement des couches lavables	
Objectifs	Réduire la quantité de textiles sanitaires (fraction hygiénique) comprise dans les ordures ménagères résiduelles.
Exemples d'actions réalisées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Stand d'information sur les couches lavables lors de salons (Ti moun Expo) et de manifestations locales</li> <li>- Organisation opération bébés témoins</li> <li>- Réunions de sensibilisation pour les crèches et autres structures d'accueil et professionnels petite enfance</li> <li>- Opération crèches pilotes</li> <li>- Formation des parents de l'Opération bébés témoins</li> <li>- Rencontre avec des magasins de puériculture pour développer la vente de couche lavables</li> </ul>
Bilan	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des moyens très élevés pour cette action qui a reçu un très bon accueil du public ;</li> <li>- 15 Familles (Bébés témoins) et 4 établissements ont participé à l'action (Crèches pilotes)</li> <li>- Action avec un fort potentiel qu'il serait intéressant de relancer dans le cadre du PLPDMA</li> <li>- Le Lancement de la contribution financière à l'achat des couches lavables est programmé en 2019</li> </ul>



## Axe 5 - Accompagner les entreprises dans leur démarche de réduction des déchets ou limiter leur production de déchets dangereux

17-Sensibiliser les entreprises à la prévention	
Objectifs	L'objectif est de réduire la quantité de déchets des producteurs non ménagers.
Exemples d'actions réalisées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place du groupe de travail avec les chambres consulaires, les industriels, les distributeurs, les associations d'entreprises</li> <li>- Mise en place d'un partenariat avec la CCIM et la CMARM pour sensibiliser les entreprises</li> <li>- Sessions de formations des entreprises avec CCIM CMARM et CAC</li> </ul>
Bilan	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Action démarrée en année 4 avec des partenariats de la CMARM et la CCIM.</li> <li>- L'impact de l'action est extrêmement réduit avec 0,009% de réduction des déchets des entreprises sur les 10 % prévus initialement.</li> <li>- Les entités économiques restent difficiles à toucher ce qui pèsent un poids important dans la balance.</li> </ul>

18-Contribuer au développement de l'éco-conception : aboutir à moins d'emballages pour les particuliers	
Objectifs	Inciter les industriels à réduire les quantités d'emballages de leurs produits afin de réduire les quantités d'emballages produits par les ménages.
Exemples d'actions réalisées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunions de sensibilisation des entreprises avec la CCI sur l'éco conception.</li> </ul>
Bilan	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une seule réunion mise en œuvre avec le partenariat de la CCIM et l'AMPI.</li> <li>- Une action partiellement lancée, et beaucoup retardée par le projet éco-conception de l'ADEME et de la CCIM, qui devait être lancé en 2015, reporté à 2017 et finalement lancée en 2018.</li> </ul>

19-Accompagner les entreprises dans la mise en œuvre de solutions de prévention	
Objectifs	Réduire la quantité de déchets des producteurs non ménagers.
Exemples d'actions réalisées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Animation d'un groupe de travail : développement économique, CCI, CMA, associations d'entreprises, ...</li> <li>- Organisation de 2 opérations "Entreprises témoins" en 2013 et 2015</li> <li>- Accompagnement technique dans la mise en place des mesures envisagées</li> <li>- Valorisation des actions menées (Mini vidéo)</li> </ul>
Bilan	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 23 entreprises témoins accompagnées.</li> <li>- Difficulté à mobiliser les entreprises dans la durée du fait de la taille des structures. Ce type d'action nécessite un suivi dans la durée des entités prenant part à l'action.</li> <li>- Impact relativement positif qui doit être valorisée auprès des médias.</li> </ul>

- **Actions portées par d'autres acteurs du territoire**

	<p align="center"><b>Collectivité territoriale de la Martinique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan de réduction des déchets pour la Martinique remplacé par le Plan de prévention et de gestion des déchets de la Martinique</li> <li>• Appel à projet dans le cadre du Programme territorial de Maitrise des déchets</li> </ul>
	<p align="center"><b>ADEME</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appel à projet dans le cadre du Programme territorial de Maitrise des déchets</li> <li>• Participe à la mise en oeuvre des politiques publiques en matière de prévention / Accompagne conseil forme et finance des projets.</li> </ul>
	<p align="center"><b>EPCI</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CAP Nord et l'Espace Sud sont engagés comme la CACEM dans des programmes locaux de prévention des déchets</li> </ul>
	<p align="center"><b>DAAF</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La DAAF est engagée dans des actions de réduction de la nocivité des produits phytopharmaceutiques et de lutte contre le gaspillage alimentaire</li> </ul>
	<p align="center"><b>Chambre de Commerce et de l'Industrie de Martinique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagnement des entreprises par le biais de diagnostic environnement / Sensibilisation</li> <li>• Convention territoriale de développement entre la CACEM et la CCIM sur le développement économique comprenant un volet développement durable</li> </ul>
	<p align="center"><b>Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Martinique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagnement des entreprises par le biais de diagnostic environnement / Sensibilisation / Formation</li> </ul>
	<p align="center">Associations : ECOMOBIL / Entreprises et Environnement / L'ACISE / La FREDON</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions en matière de prévention des déchets et partenaires relais des actions menées par la CACEM</li> </ul>

- Listes des acteurs relais du territoire

Dans la cadre du diagnostic, il a été identifié une série d'acteurs œuvrant dans le cadre de la prévention, la liste ci-dessous n'est pas exhaustive et reprend les partenaires potentiellement mobilisables ou déjà engagés avec la CACEM

Structure	Description
<b>Acteurs Publics</b>	
ADEME	Soutien technique et financier de la CACEM sur les thématiques de prévention déchets
CTM	Soutien technique et financier dans l'élaboration du PLPD et relais sur les actions
DEAL	Partenaire technique et relais d'information
DAAF	Partenaires techniques dans le cadre de la sensibilisation à la réduction des produits dangereux pour l'homme et la nature
Ville de Fort-de-France	Partenaires relais de l'information auprès des publics cibles et pour la mise en place d'action d'éco exemplarité des collectivités
Ville du Lamentin	
Ville de Schœlcher	
Ville de Saint-Joseph	
Parc naturel régional de la Martinique (PNRM)	Partenaire technique, relais de l'information auprès des publics
SMTVD	Acteur du traitement des déchets du territoire CACEM, partenaire technique, accompagnement sur des actions en déchèterie sur la réemploi, la réparation, réutilisation
Rectorat Académie Martinique	Point de relais de l'information auprès des collèges et lycées du territoire CACEM pour la sensibilisation des jeunes et le compostage en milieu scolaire
<b>Acteur privé</b>	
Chambre de Commerce et de l'Industrie	Relais d'information et sensibilisation, mène des actions autour de l'éco-conception
Chambre de Métiers et de l'Artisanat	Information et sensibilisation des entreprises, diagnostic déchets au sein des entreprises.
Carrefour	Dans le cadre des actions caddies malins
Entreprise des opérations « Entreprises témoins PLPD »	Deux opérations entreprises témoins en 2013 et 2015 pour un total de 23 entreprises
SMHLM	Partenaires relais auprès des résidents en habitats collectifs sur les thématiques de réduction des déchets et du compostage collectif
OZANAM	
SIMAR	
<b>Acteur associatif</b>	
Entreprise et Environnement	Facilitateur local des filières REP. Partenaire relais d'actions de prévention et de sensibilisation auprès du grand public, scolaires et entreprises
3ED	Relais de l'information auprès des public cibles
Espace Patronage Saint-Louis	Développement d'actions de valorisation des DEA et étude de mise en place d'une ressourcerie
CCPYPM	Compostage et jardinage écologique
ACISE	Relais sur la thématique de la récupération des textiles (ressourcerie, réutilisation...)
FREDON	Relais d'information autour des actions de réduction des pesticides et des produits éco-phyto
LOKAL LIFE	Opération Zéro déchets, information, sensibilisation et ateliers (collectif)
SEL CENTRE	Réemploi, prolongation de la durée de vie des objets (collectif)
ECO-MOBIL	Partenaire relais sur les thématiques de la réparation, réemploi, réutilisation
Association Martiniquaise pour la promotion de l'industrie (AMPI)	Point de relais de l'information et partenaires auprès des entreprises industrielles de la CACEM
Association des consommateurs de Martinique (ADCM)	Relais de l'information auprès des consommateurs
Agence de développement Local de Volga Plage	Compostage partagé et lauréat de L'AAPEC <sup>5</sup> (2018-2019)

<sup>5</sup> Appel à projet économie circulaire

- **Analyse et synthèse du diagnostic de territoire**

Afin de synthétiser le diagnostic et mieux cerner les enjeux, une analyse Atouts/Faiblesses Opportunités/Menaces (AFOM) a été réalisée. Elle participe à la création du nouveau plan d’actions de prévention des déchets sur le Territoire de la CACEM.

Cette matrice comporte deux axes et quatre jugements de valeur :

**Axe interne** : ce sur quoi le territoire a une certaine marge de manœuvre (Atouts/Faiblesses),

**Axe externe** : ce qui s’impose au territoire ou nécessitera des partenariats (Opportunités/Menaces).

<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- La CACEM est engagée depuis de nombreuses années dans le développement durable avec des compétences transversales ;</li> <li>- L’engagement pour la prévention déchets avec des actions (PLPD 2011-2016) et des moyens humains dédiés (Service Prévention des déchets) ;</li> <li>- Un territoire communautaire avec un fort poids (économique, population, politique).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une fiscalité en matière de déchets peu avantageuse (coûts de collecte et traitement élevés) ;</li> <li>- Pas de programme de prévention depuis 2016, des actions préventions et des moyens à renforcer ;</li> <li>- Des objectifs de réduction des déchets en dessous des objectifs nationaux.</li> </ul>
<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un réseau d’acteurs et de partenaires mobilisables et mobilisés dans le domaine de la prévention déchets ;</li> <li>- Un nouveau plan régional PPGDM en vigueur en 2020 avec une prédominance sur l’axe prévention.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Certains acteurs difficilement mobilisables (villes membres et entités économiques) ;</li> <li>- Des objectifs de réduction élevés à l’horizon 2025-2030 (-10% an/hab. par rapport à 2010) ;</li> <li>- Une population plus ou moins réceptive en fonction de la thématique abordée, la prévention des déchets n’est pas encore entrée dans les mœurs.</li> </ul>
<b>Enjeux / Objectifs</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Cerner les particularités du territoire afin de proposer des solutions adaptées ;</b></li> <li>- <b>Réduire les tonnages de Déchets Ménagers et Assimilés produits notamment les gisements de Déchets d’Activités Economiques ;</b></li> <li>- <b>Remplir les objectifs fixés par le Programme National de Prévention des Déchets et le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets de Martinique en terme de réduction des déchets ;</b></li> <li>- <b>Elaborer et mettre en œuvre un programme d’action pertinent et faire de la CACEM un territoire de référence en matière de prévention ;</b></li> <li>- <b>Utiliser un réseau de partenaires forts pour faciliter l’impact du Programme ;</b></li> <li>- <b>Quantifier les besoins humains, techniques et financier afin de maximiser les chances de réussite des actions ;</b></li> <li>- <b>Définir des indicateurs d’activité et surtout des indicateurs d’impact quantifiables ;</b></li> <li>- <b>Pérenniser les PLPDMA dans le temps.</b></li> </ul>	

### III- Objectifs du PLPDMA

- **Objectifs stratégiques**

Les objectifs poursuivis par le PLPDMA peuvent être organisés en quatre axes. Ils sont catégorisés de la façon suivante :

- **Axes 1 Politiques publiques** : correspondant aux résultats attendus par les autorités publiques nationales et locales ;
- **Axes 2 Publics-cibles** : correspondant aux changements de comportement à induire chez les publics ciblés ;
- **Axes 3 Processus internes** : correspondant aux éléments à mettre en place pour le fonctionnement du PLPDMA ;
- **Axes 4 Ressources** : en lien avec les moyens à mobiliser pour la réussite du PLPDMA.

Il est possible de décliner ces axes en lien avec le contexte local et les conclusions du diagnostic de territoire.

- **Axe politiques publiques**
  - Participer au développement économique et à l'emploi local par le biais de création de nouvelles activités en lien avec la prévention des déchets et l'emploi (réemploi, réutilisation, réparation ;
  - Intégrer d'autres acteurs et contribuer à d'autres démarches locales ou nationales, avec des acteurs privés, publics et associatifs ;
  - La consommation de matière première diminue et le programme contribue à la baisse de l'importation et des pollutions engendrées ;
  - Les émissions de GES liées à la gestion et au transports des déchets diminuent.
- **Axe processus publics cibles**
  - Renforcer l'éco exemplarité au sein des collectivités membres de l'agglomération ;
  - Communiquer sur les résultats et les actions mis en œuvre ;
  - S'appuyer sur les partenaires comme point de relais de la prévention déchets ;
  - Faire adopter les gestes de la prévention des déchets par les publics cibles.
- **Axe processus interne**
  - Renforcer l'éco exemplarité au sein de la CACEM
- **Axe ressources**
  - Mobiliser le réseau de partenaires
  - Mobiliser les moyens humains et financiers nécessaires à la réalisation du plan d'actions.

En terme de gouvernance et d'animation territoriale, il sera question de **développer la mobilisation autour de la prévention des déchets ménagers et assimilés, interagir avec différentes politiques du territoire en relation avec cette thématique et mobiliser les acteurs et collectivités du territoire CACEM.**

- Objectifs quantitatifs

En cohérence avec les dispositions réglementaires, le Programme National de Prévention des Déchets (PNPD) et le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets de la Martinique (PPGDM), le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers de la CACEM doit contribuer :

- **A réduire de 10% le poids annuel par habitant des DMA en 2025 par rapport à 2010.**

En 2010, année de référence, les tonnages de DMA étaient évalués à 512 kg/an/hab. En 2016, à la fin du précédent Programme Local de Prévention déchets, les tonnages étaient estimés à 539 Kg/an/hab. Les chiffres de 2016 révèlent, une hausse de certains gisements (encombrants), une augmentation globale des apports en déchèteries et apport volontaire (verres et recyclables secs...). Il faut toutefois noter une baisse des OMr relativement importante. Il faut donc aborder avec beaucoup de pragmatisme les chiffres et les potentiels de réduction des DMA sur le territoire de la CACEM.

**On fixera donc une réduction de l'ordre de 51 kg/hab. par rapport à 2010, pour atteindre un niveau de 461 kg/hab. en 2025.**

- En terme qualitatif, il sera question de **réduire la nocivité des déchets**, par la réduction en amont de l'utilisation de produits générateurs de déchets dangereux.

Les mesures d'atteintes des objectifs seront réalisées de façon annuelle, dans le cadre du bilan annuel. Le Programme fera l'objet d'une évaluation tous les 6 ans afin d'être révisé.

Les objectifs retenus sont ceux du PNPD, de réduction des DMA en 2020 de -10% en kg par an par habitant par rapport à 2010. Cependant le PLPDMA entrera en phase de mise en œuvre en 2020 rendant impossible l'accomplissement des obligations réglementaires du PNPD.

Il a donc été retenu de garder la réduction de -10% en kg par an par habitant à l'horizon 2025 en conformité avec les objectifs retenus par le PPGDM en attendant les nouvelles orientations du PNPD à sa révision.

Les objectifs annuels de réduction avec une montée en puissance du programme au fil des années :

Année	2010 Année de référence	2020 Année 1	2021 Année 2	2022 Année 3	2023 Année 4	2024 Année 5	2025 Année 6
Quantité de Déchets ménagers et assimilés kg/an/hab	512kg	507,4kg	498,2kg	488kg	477,7kg	467,5kg	<b>461kg</b>
Pourcentage de réduction	/	-0,7%	-2,5%	-4,5%	-6,5%	-8,5%	<b>-10%</b>

Les conclusions du diagnostic sur les gisements des déchets du territoire CACEM couplés aux objectifs annuels permettent de cibler les gisements de réduction suivants :

Type de déchets (kg/an/hab.)	2010	2016	Potentiel de réduction estimés en 2025 par rapport à 2010
			Kg/an/hab
<b>Ordures ménagères résiduelles</b>	296,95	272	-8
<b>Déchets recyclables secs</b>	7,92	17	-4
<b>Verre</b>	3,95	8	-3
<b>Bio déchets</b> (Chiffre issus du Modecom 2010 Martinique)	90	90	Etude de caractérisation nécessaire -15
<b>Total ordure ménagères et assimilés</b>	<b>398,81</b>	<b>387</b>	<b>-30</b>
<b>Déchets verts</b>		26	-3
<b>Encombrants</b>	84,9	86,4	-10
<b>Collecte en déchèterie</b>	28,6	40	-8
<b>Total collecte séparative</b>	<b>113,5</b>	<b>152,4</b>	<b>21</b>
<b>Total des Déchets ménagers et assimilés</b>	<b>512,3 Kg/an/hab</b>	<b>539,4 Kg/an/hab</b>	<b>-51 kg par rapport à 2010</b>

## IV- Plan d'actions

Le Programme Local de Prévention des déchets se décline en 8 axes :

Intitulé Axe	N°	Titre de l'action
<b>Axe 1 - Sensibiliser les publics cibles et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets</b>	1	Sensibilisation autour de la prévention des déchets et de la consommation responsable auprès des publics cibles
	2	Sensibilisation du jeune public à la prévention des déchets
<b>Axe 2 : Lutter contre le gaspillage alimentaire</b>	3	Mettre en place sur le territoire une action dédiée à la lutte contre le gaspillage alimentaire
<b>Axe 3 : Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets</b>	4	Renforcer la gestion domestique des biodéchets des ménages
	5	Développer le compostage collectif, partagé et en milieu scolaire
<b>Axe 4 : Augmenter la durée de vie des produits</b>	6	Soutenir le développement du réemploi, de la réparation et de la réutilisation
	7	Encourager les dispositifs favorisant l'utilisation d'alternatives durables et limiter l'usage de produits fortement générateurs de déchets
<b>Axe 5 : Renforcer les actions existantes favorisant la consommation responsable</b>	8	Renforcer le dispositif « Stop Pub »
	9	Poursuivre la sensibilisation à l'utilisation des couches lavables
<b>Axe 6 : Etre exemplaire en matière de prévention déchets</b>	10	Renforcer l'exemplarité en matière de prévention des déchets de la CACEM et des communes membres.
<b>Axe 7 : Réduire les déchets des entreprises</b>	11	Sensibiliser et accompagner les entreprises à la réduction des déchets
<b>Axe 8 : Réduire les déchets marins</b>	12	Inclure la réduction des déchets marins dans les actions de prévention et mener des actions dédiées à la thématique

Ces 8 axes se déclinent en 12 actions :

<b>Action 1 – Sensibilisation autour de la prévention des déchets et de la consommation responsable auprès des publics cibles</b>	
<b>Gisement impacté</b>	Ensemble des gisements en terme quantitatif et qualitatif
<b>Contexte / Enjeux</b>	<p>De nombreuses actions de sensibilisation ont été menées par la CACEM dans le cadre du PLPD 2011-2016 sur des thématiques variées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les achats malins,</li> <li>- Les alternatives aux sacs plastiques,</li> <li>- Les alternatives aux produits dangereux,</li> <li>- Les Eco-gestes....,</li> </ul> <p>Via des moyens variés (tenue de stand, partenariat avec supermarchés, campagne de communication, intervention au sein de structures...). La sensibilisation s'est poursuivie également entre 2017 et 2019.</p> <p>Malgré cela, le niveau de connaissances reste limité et le passage à l'acte relativement faible (observations terrain).</p> <p>Il est donc nécessaire de poursuivre la sensibilisation de tous les publics à la prévention des déchets, dès le lancement du PLPDMA et de garder un rythme soutenu durant l'ensemble des années.</p> <p>La CACEM ne dispose pas de données actualisées sur les comportements de consommation et la gestion des déchets. Une enquête sur les comportements des consommateurs et une caractérisation des déchets du territoire est indispensable afin d'adapter au mieux l'action et toucher le plus efficacement les publics visés.</p>
<b>Objectif général</b>	Sensibiliser les publics cibles aux enjeux de la prévention des déchets afin de réduire de manière globale les quantités de déchets ménagers et assimilés produits et leur nocivité via la diffusion des bonnes pratiques de prévention des déchets et l'incitation à passer à l'acte au domicile et sur le lieu de travail.
<b>Public(s) cible(s)</b>	L'ensemble des publics du territoire CACEM : particuliers, entreprises et collectivités.
<b>Descriptif de l'action</b>	<p>Il s'agira de démarrer l'action par une <b>enquête sur les habitudes</b> des publics cibles en matière de prévention des déchets. (Possibilité de s'appuyer sur une étude qui doit être menée par l'ADEME sur le geste de tri et l'enquête menée par Entreprises et Environnement sur l'ensemble des gestes en lien avec les déchets).</p> <p>En parallèle, une <b>étude de caractérisation</b> des déchets de l'ADEME (MODECOM) sur le territoire de la Martinique sera réalisée, les résultats serviront à bien communiquer sur les déchets produits et adapter la communication générale. Le MODECOM est planifié pour 2020 et prévoit de caractériser les déchets des EPCI de façon individualisée. La CACEM bénéficiera des retours de l'étude dans le cadre de son PLPDMA.</p> <p><b>L'enquête sur les habitudes sera renouvelée</b> en Année 3 et Année 6 afin de compléter les observations initiales et de déterminer l'impact des actions engagées.</p> <p>A l'issue de la 1<sup>ère</sup> enquête, un <b>plan de communication</b> en matière de prévention des déchets, ou plus globalement, d'économie circulaire (en complément du CODEC) pourra être élaboré.</p> <p>La mise en place des <b>actions de sensibilisation</b> pourra se décliner en tenue de stand, en opérations spéciales, communication médias... ou lors des événements locaux ou d'envergure nationale comme la Semaine Européenne de Réduction des Déchets ou la Semaine du Développement Durable.</p> <p>Pour cela, des <b>outils de sensibilisation</b> sur la prévention des déchets et les thèmes du PLPDMA seront conçus.</p> <p>Afin de renforcer la sensibilisation sur l'ensemble du territoire, la <b>création d'un réseau des acteurs</b> autour de la thématique de la prévention des déchets permettrait d'organiser des échanges réguliers et/ou des rencontres périodiques, de mieux connaître les actions réalisées, de participer à des événements des acteurs, ou d'identifier des actions de sensibilisation à mener conjointement.</p>

<b>Partenaires et relais à mobiliser</b>	ADEME (technique et financier) CTM Partenaires de type associatif : Association de consommateur Collectif de citoyens : LOKAL LIFE / SEL Office du tourisme communautaire (OTC) Chambres consulaires (CCIM / CMAR) Entreprises intéressées par la démarche	
<b>Indicateurs</b>	<b>Indicateurs d'activités</b>	<b>Indicateurs de moyens</b> Nombre d'ETP consacré à l'action/an Budget annuel alloué à l'action Nombre de partenaires mobilisés /an
		<b>Indicateurs de réalisation</b> Nombre de personnes sensibilisées/an Nombre de participation à des événements et/ou d'animations réalisées/an Enquête réalisée Caractérisation réalisée
	<b>Indicateurs d'impacts</b>	Non Quantifiable sur des actions de sensibilisation

<b>Action 2 – Sensibilisation du jeune public à la prévention des déchets</b>	
<b>Gisement impacté</b>	Ordures ménagères et assimilées (OMr/Biodéchets/Recyclables secs et Verre)
<b>Contexte / Enjeux</b>	<p>Durant le PLPD, la CACEM a effectué des animations auprès des établissements scolaires du territoire sur la réduction des déchets de manière générale ou sur le compostage (<b>point détaillé Fiche Action n°5</b>). Elles ont eu lieu suite à la sollicitation des établissements, soit en réponse à la campagne de sensibilisation menée en 2015 où 3 associations (Carbet des Sciences, Entreprises et Environnement, OSL) ont réalisées des animations en Cm1 Cm2 et 6<sup>ème</sup>-5<sup>ème</sup> pour le compte de la CACEM.</p> <p>Egalement sur la thématique de la lutte contre le gaspillage alimentaire, des animations pendant le temps périscolaire lors de la cantine ont été réalisés du projet de la Caisse des écoles de Fort-de-France. (<b>Point détaillé Fiche Action n°3</b>)</p> <p>Les animations ont été réalisées soit par des agents du service prévention des déchets et économie circulaire soit par des Ambassadeurs Prévention Déchets.</p> <p>Les actions de sensibilisation des scolaires se sont déroulées relativement tardivement durant le PLPD mais avec un bilan très positif avec beaucoup de scolaires sensibilisés.</p> <p>Aujourd'hui, le service Proximité et Cadre de vie de la CACEM encadre une dizaine d'Ambassadeurs qui devraient pouvoir mener régulièrement des animations en milieu scolaire ou en centre de loisirs sur ces thématiques à condition de renforcer leur formation.</p> <p>Enjeux : Former les générations futures éco responsables.</p>
<b>Objectif général</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer la sensibilisation des plus jeunes à la prévention des déchets et leur faire découvrir de façon ludique les gestes simples permettant de réduire les déchets.</li> <li>- Inciter les établissements scolaires à mener des actions de sensibilisation en proposant un accompagnement dans la démarche.</li> </ul>
<b>Public(s) cible(s)</b>	Les scolaires : primaires, collèges, lycées Les Centres de Loisirs.
<b>Descriptif de l'action</b>	Dans un premier temps, il s'agira <b>d'élaborer des animations thématiques</b> adaptées à chaque niveau afin de <b>constituer un catalogue</b> d'animations sur la prévention déchets. Ces animations seront des animations sans production de déchets. Les <b>animations seront construites avec - et réalisées - par les Ambassadeurs du Cadre de Vie</b> après l'identification d'un complément de <b>formation</b> en animation en milieu scolaire. Suite à l'identification des animations, le rectorat sera sollicité pour l'informer de la démarche et voir comment mobiliser les différents établissements de la CACEM.

	<p>Un <b>partenariat</b> pourra être établi dans ce cadre-là avec les établissements intéressés afin qu'un accompagnement à la réduction des déchets puisse être mené au sein même de l'établissement. Les centres de loisirs seront eux aussi sollicités.</p> <p>Lors des <b>manifestations</b> de type KAZ ZERO GASPI/Fête de la science ouverte au jeune public, les animations du catalogue pourront également être proposées.</p> <p>Chaque année la démarche sera relancée avec une actualisation des thématiques abordées et identification de nouveaux établissements participants.</p>	
<b>Partenaires et relais à mobiliser</b>	<p>ADEME (aspect financier) ; CTM Rectorat et chefs d'établissements ; Caisse des écoles pour les centres de loisirs ; Centres de loisirs privés ; Partenaires associatifs intervenant en milieu scolaire ; Les référents PLPDMA des 4 mairies</p>	
<b>Indicateurs</b>	<b>Indicateurs d'activités</b>	<p><b>Indicateurs de moyens</b> Nombre d'ETP consacré à l'action Budget annuel alloué à l'action</p> <p><b>Indicateurs de réalisation</b> Nombre d'élèves sensibilisés/an Nombre d'ateliers animés/an Nombre d'ateliers par thématique réalisés/an Nombre de convention signées/an Nombre d'Ambassadeurs formés/an</p>
	<b>Indicateurs d'impacts</b>	Non quantifiable sur des actions de sensibilisation

### Action 3 – Mettre en place sur le territoire une action dédiée à la lutte contre le gaspillage alimentaire

<b>Gisement impacté</b>	<p>Ordures ménagères et assimilés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ordures ménagères résiduelles, bio déchets des ménages.</li> <li>- Les déchets alimentaires des collectivités (cantine scolaire)</li> <li>- Les déchets d'activités professionnelles (cuisine, traiteurs, restaurants, industrie agroalimentaire, alimentation en lien avec l'activité touristique...)</li> </ul>				
<b>Contexte / Enjeux</b>	<p>La lutte contre le gaspillage alimentaire est une priorité nationale, coordonnée sous les angles de l'alimentation durable et de la prévention des déchets. C'est l'un des 13 axes stratégiques du PNPD 2014-2020.</p> <p>Le législateur a renforcé le cadre stratégique et normatif national sur cette thématique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Obligation de dispenser une information et une éducation à l'alimentation contre le gaspillage alimentaire dans les écoles ;</li> <li>- La hiérarchie des actions de lutte contre le gaspillage s'impose à tous les acteurs concernés et... ;</li> <li>- ...La lutte contre le gaspillage alimentaire passe par la sensibilisation et la formation de tous les acteurs, la mobilisation des acteurs au niveau local et la communication régulière auprès des citoyens, en particulier dans le cadre des programmes locaux de prévention des déchets (art. L. 541-15-4 CE issu de l'art. I loi LGA)</li> </ul> <p>La CACEM n'a pas réalisé d'action dédiée à cette thématique dans le cadre de son PLPD 2011-2016, il s'agira dans le cadre du PLPDMA 2020-2026 d'y remédier et d'axer la mobilisation des gros producteurs (10 tonnes de biodéchets /an et 60 litres d'huiles alimentaires /an).</p>				
<b>Objectif général</b>	Sensibiliser à la lutte contre le gaspillage alimentaire au sein des ménages et dans les restaurants afin de réduire la fraction fermentescible dans les ordures ménagères.				
<b>Public(s) cible(s)</b>	<p>Les ménages</p> <p>Les scolaires</p> <p>Les acteurs de la restauration collective et individuelle (restaurant scolaire, traiteurs...),</p>				
<b>Descriptif de l'action</b>	<p>Pour la cible scolaire, la sensibilisation se fera par le biais <b>d'ateliers ludiques</b> à créer tout en réutilisant des supports existants. Ils seront proposés dans le cadre de l'Action n°2. Un <b>partenariat</b> sera également proposé aux différents établissements scolaires et aux 4 caisses des écoles, afin de sensibiliser et d'accompagner l'ensemble des acteurs liés à la restauration scolaire.</p> <p>Pour les ménages, un accompagnement au changement de comportement sera fait par le biais <b>d'atelier anti gaspi et de stands de sensibilisation</b> durant des manifestations et la création de supports dédiés. Il sera renforcé par une <b>campagne de communication médias</b> autour de la réduction du gaspillage et des biodéchets a minima 2 par an.</p> <p>Pour les professionnels, une démarche de sensibilisation sera enclenchée pour les mobiliser par le biais d'intervention, de partage d'expérience, leur engagement dans la démarche sera matérialisée par une <b>charte anti-gaspillage</b> alimentaire.</p>				
<b>Partenaires et relais à mobiliser</b>	<p>L'ADEME;</p> <p>CTM</p> <p>Rectorat et les chefs d'établissements</p> <p>Les Caisses des écoles</p> <p>Les partenaires associatifs</p> <p>Umiformation / CNFPT</p> <p>Cap Nord /Espace Sud : partage d'expérience</p> <p>Les référents PLPDMA des 4 mairies</p>				
<b>Indicateurs</b>	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td data-bbox="339 1749 518 1854"><b>Indicateurs d'activités</b></td> <td data-bbox="518 1749 1484 1854"> <p><b>Indicateurs de moyens</b></p> <p>Nombre d'ETP consacré à l'action</p> <p>Budget annuel alloué à l'action</p> </td> </tr> <tr> <td data-bbox="339 1854 518 2016"></td> <td data-bbox="518 1854 1484 2016"> <p><b>Indicateurs de réalisation</b></p> <p>Nombre de personnes (grand public) sensibilisées/an</p> <p>Nombre d'élèves sensibilisés /an</p> <p>Nombre de partenariat scolaires/an</p> <p>Nb de stands réalisés / an</p> </td> </tr> </table>	<b>Indicateurs d'activités</b>	<p><b>Indicateurs de moyens</b></p> <p>Nombre d'ETP consacré à l'action</p> <p>Budget annuel alloué à l'action</p>		<p><b>Indicateurs de réalisation</b></p> <p>Nombre de personnes (grand public) sensibilisées/an</p> <p>Nombre d'élèves sensibilisés /an</p> <p>Nombre de partenariat scolaires/an</p> <p>Nb de stands réalisés / an</p>
<b>Indicateurs d'activités</b>	<p><b>Indicateurs de moyens</b></p> <p>Nombre d'ETP consacré à l'action</p> <p>Budget annuel alloué à l'action</p>				
	<p><b>Indicateurs de réalisation</b></p> <p>Nombre de personnes (grand public) sensibilisées/an</p> <p>Nombre d'élèves sensibilisés /an</p> <p>Nombre de partenariat scolaires/an</p> <p>Nb de stands réalisés / an</p>				

		<p>Nombre d'ateliers anti gaspi /an</p> <p>Nombre de Charte d'engagement de lutte contre le gaspillage alimentaire à l'attention des professionnels signée/an</p>
	<b>Indicateurs d'impacts</b>	Réduction des tonnages réduits chez les signataires de la charte anti gaspillage alimentaire
<b>Action 4 – Renforcer la gestion domestique des biodéchets des ménages et encourager le jardinage sans pesticides</b>		
<b>Gisement impacté</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ordures ménagères résiduelles (dont fraction fermentescible des ménages)</li> <li>- Déchets verts.</li> </ul>	
<b>Contexte / Enjeux</b>	<p>Ce volet doit permettre de préparer le territoire de la CACEM à répondre aux exigences réglementaires en terme de tri à la source des biodéchets au plus tard au 31 Décembre 2023. (Paquet économie circulaire de l'Union Européenne 2018)</p> <p>La pratique du compostage individuel répond à plusieurs enjeux</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire la fraction fermentescible dans les ordures ménagères ;</li> <li>- Réduire l'impact économique et environnemental en lien avec la collecte et le traitement de ces déchets ;</li> </ul> <p>L'habitat sur le territoire de la CACEM se partage à part égale entre l'habitat collectif et l'habitat individuel.</p> <p>La CACEM est engagée dans cette démarche depuis sa création. Une première campagne de distribution de composteurs a été menée entre 2000 et 2007. Une seconde par le biais du PLPD de 2011 à 2016, qui en avait fait une action majeure du programme.</p> <p>Les objectifs fixés par PLPD étaient très ambitieux, visant à la couverture de 45% de l'habitat individuel. Aujourd'hui, 8 130 composteurs ont été distribués.</p>	
<b>Objectif général</b>	Sensibiliser et accompagner les ménages à la gestion domestique des biodéchets (compostage, lombricompostage, nourrissage des animaux, paillage), afin de développer et faire durer la pratique dans le temps dans le but de réduire les quantités de biodéchets en mélange dans les déchets ménagers.	
<b>Public(s) cible(s)</b>	<p>Les foyers possédant un jardin (compostage)</p> <p>Les foyers en appartement (lombricompostage pour les personnes ne disposant pas d'espaces collectifs ou de jardins et/ou en complément d'un composteur)</p>	
<b>Descriptif de l'action</b>	<p><i>Pour le Compostage individuel</i> : une sensibilisation régulière est à mener sur le territoire CACEM avec la mise en œuvre d'une <b>stratégie de communication dédiée</b> au moins deux fois par an. Cette campagne peut être associée à l'action sur la lutte contre le gaspillage alimentaire.</p> <p>Il s'agira également de poursuivre la <b>distribution de composteurs individuels</b> et d'assurer un suivi régulier grâce à des enquêtes téléphoniques et/ou des visites de terrain d'évaluation de la qualité compost.</p> <p>La sensibilisation et l'accompagnement seront renforcés par la <b>création d'un réseau de guides-composteurs volontaires</b> sur le territoire assurant des relais de terrain et de proximité sur la thématique et qui pourra être animé par le maître composteur du service. La création du réseau nécessite : un appel à volontaires pour les guides + des formations guides composteur + un accompagnement à la création et l'animation du réseau.</p> <p>L'Accompagnement des foyers dans la gestion de compostage pourra également se faire par le biais <b>d'ateliers autour du compostage et le jardinage économe en déchets verts et sans pesticides</b> lors de RDV dédiés ou des manifestations.</p> <p>Etude de faisabilité et création d'une zone d'expérimentation et pédagogique du compostage dans un lieu dédié (Lombricompostage, toilettes sèches...).</p> <p><i>Pour le Lombricompostage</i> : Etudier la faisabilité de la mise en place du lombricompostage et expérimenter des foyers pilotes avant généralisation éventuelle.</p>	
<b>Partenaires et relais à mobiliser</b>	<p>L'ADEME ;</p> <p>CTM</p> <p>Les partenaires de type associatif comme le Jardin partagé de TRENELLE, ADLVP, la FREDON les associations de consommateurs.</p> <p>Les bailleurs sociaux (lombricompostage)</p> <p>Association de locataires</p>	

<b>Indicateurs</b>	<b>Indicateurs d'activités</b>	<b>Indicateurs de moyens</b> Nombre d'ETP consacré à l'action Budget annuel alloué à l'action
		<b>Indicateurs de réalisation</b> Nombre de foyers équipés en composteur /an Nombre d'ateliers animés /an Nombre de personnes sensibilisées /an Nombre de foyers tests lombricompostage /an Nombre de guides composteurs formés / an
	<b>Indicateurs d'impacts</b>	Baisse des tonnages / tonnages évités Taux de satisfaction des foyers utilisateurs

<b>Action 5 – Développer le compostage collectif, partagé et en milieu scolaire</b>	
<b>Gisement impacté</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ordures ménagères et assimilées : Les biodéchets</li> <li>- Collecte séparative : Les déchets verts</li> </ul>
<b>Contexte / Enjeux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer des solutions de gestion de proximité efficaces et peu onéreuses aux foyers ne disposant pas de jardin ou ne souhaitant pas gérer leur propre compostage, en anticipation de l'obligation de développer le tri à la source des biodéchets ;</li> <li>- Privilégier le principe de proximité dans la gestion des biodéchets, éviter de développer des collectes sélectives supplémentaires, limiter les coûts pour la collectivité ;</li> <li>- Eviter le brûlage à l'air libre ;</li> </ul>
<b>Objectif général</b>	- Généraliser l'installation de sites de compostage partagés et en établissements scolaires afin de réduire les quantités de biodéchets dans les OMR et les DMA.
<b>Public(s) cible(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les particuliers notamment résidents en habitat collectif ;</li> <li>- Les établissements scolaires ;</li> <li>- Les mairies.</li> <li>- Les associations</li> </ul>
<b>Descriptif de l'action</b>	<p><i>Compostage en milieu scolaire</i> : proposé un <b>dispositif encadré</b> pour un projet compostage sur le long terme dans les établissements, un <b>établissement test</b> sera identifié pour expérimenter l'ensemble du processus et l'ensemble des acteurs en lien avec un projet de jardin avant de le proposer à tous les établissements scolaires. <b>La sensibilisation</b> se fera en lien avec les animations proposées dans la fiche Action n° 2.</p> <p><i>Compostage en pied d'immeuble</i> : une <b>campagne de communication</b> au moins deux fois par an sera réalisée afin de trouver des résidences volontaires. Une <b>concertation</b> sera mise en place avec les bailleurs et syndicats pour identifier des sites potentiels. Un <b>accompagnement</b> sera mis en place pour assurer la formation et le suivi des personnes participantes et les référents de site.</p> <p><i>Compostage de quartier</i> : <b>étude de faisabilité</b> pour la mise en place de zone de compostage de proximité pouvant être associée à des zones de broyage. A la suite de l'étude, une <b>expérimentation sur un site et des foyers pilotes</b> pourraient être menée afin de lever les freins éventuels à un développement de ces zones. Etudier la possibilité d'accueillir d'autres types de déchets pour valorisation sur le site ou auprès des partenaires.</p> <p>Etudier la possibilité d'élargir aux entreprises et aux administrations du territoire ayant une production de biodéchets et de déchets verts.</p>
<b>Partenaires et relais à mobiliser</b>	ADEME CTM Association de locataires Bailleurs/Syndics Les mairies Les établissements scolaires Associations de jardins partagés / Associations de quartiers, d'insertion et de jardinage Entreprises dans le domaine des espaces verts Réseau des guides composteurs
<b>Indicateurs</b>	<b>Indicateurs de moyens</b>

	<b>Indicateurs d'activités</b>	<p>Nombre d'ETP consacré à l'action Budget annuel alloué à l'action</p> <p><b>Indicateurs de réalisation</b>          Nombre de sites de compostage en pied d'immeuble          Nombre de site de compostage scolaire          Nombre de sites de compostage de quartier          Nombre de foyers pilotes          Nombre d'élèves sensibilisés          Nombre de référents de site          Etude de faisabilité réalisée</p>
	<b>Indicateurs d'impacts</b>	<p>Réduction de la fraction fermentescible des ordures ménagères Quantité de déchets broyés</p>

## Action 6 – Soutenir le développement du réemploi, de la réparation et de la réutilisation

<b>Gisement impacté</b>	<p>Déchets occasionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques</li> <li>- Déchets de mobilier</li> <li>- Textile Linge Chaussures</li> </ul>
<b>Contexte / Enjeux</b>	<p>Allonger la durée de vie des produits ou de leurs composants permet d'alléger leur impact environnemental en optimisant leur utilisation. Ceci se traduit à plusieurs échelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour les fabricants augmenter la durée de vie des produits en augmentant la qualité,</li> <li>- Pour les consommateurs, consommer de façon responsable ;</li> </ul> <p>Cela passe par des alternatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le réemploi, qui vise à utiliser de nouveaux produits ou des composants, qui ne sont pas devenus des déchets, pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus ;</li> <li>- La réutilisation, qui vise à utiliser de nouveau des produits, matières ou substances qui sont passés par le statut de déchet, après avoir subi une opération de préparation à la réutilisation ;</li> <li>- La réparation, qui consiste à la remise en fonction d'un bien ;</li> <li>- L'économie de fonctionnalité fournit, des solutions combinant des biens et des services, centrées sur l'usage et la performance, sans transfert de droit de propriété.</li> </ul> <p>Selon une étude de l'ADEME près de 9 personnes sur 10 considèrent que ces pratiques ont de l'avenir, notamment grâce à leur intérêt économique.</p> <p>La CACEM a déployé plusieurs actions au cours du PLPD 2011-2016.</p> <p>Ce volet est un des axes développés par le Contrat d'Objectif Déchets Economie Circulaire signé entre la CACEM et l'ADEME, ce qui permettra de maximiser les coûts et les moyens humains.</p>
<b>Objectif général</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser les pratiques liées au réemploi/réparation/réutilisation des biens, pour prolonger leur durée de vie ;</li> <li>- Soutenir les acteurs du réemploi/réutilisation et valoriser les initiatives locales ;</li> <li>- Réduire les quantités de déchets (DEEE, mobiliers, TLC).</li> </ul>
<b>Public(s) cible(s)</b>	<p>Les particuliers, les ménages Les entreprises Les associations ou collectif : SEL/ECOMOBIL/ACISE/LATSOC/POUBEL BAGAY/ EPSL ...</p>
<b>Descriptif de l'action</b>	<p>L'action dans un premier temps visera à mettre en place une <b>communication globale</b> autour de la thématique du réemploi, de la réutilisation et de la réparation. Cette dernière se fera par le biais de différents canaux comme, le site Internet de la CACEM, les réseaux sociaux, les médias traditionnels. L'objectif est de montrer les avantages environnementaux et économiques en lien avec ces pratiques, mais aussi de faire connaître les acteurs de ce secteur.</p> <p>Des <b>outils de sensibilisation</b> autour de la thématique seront conçus et le relais sera fait vers des <b>outils existants</b> comme <b>l'annuaire des réparateurs de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Martinique</b>.</p> <p>Dans un second temps, il sera nécessaire de cibler des publics spécifiques, afin de mener à bien des opérations de terrain. Elles consisteront à de la <b>sensibilisation, des ateliers de réparation et</b></p>

	<p><b>des dons pour le réemploi ou la réutilisation.</b> Ces opérations se feront avec le soutien des partenaires qui feront le relais auprès des habitants.</p> <p>Des actions viseront <b>l’habitat collectif</b> avec la réalisation d’une à deux opérations d’envergure par an. Cette opération nécessitera la mise en place d’un quartier d’habitat collectif témoin au cours de l’année 1.</p> <p>Des actions similaires plus récurrentes et à une moins grande échelle se feront à l’attention de certains quartiers concentrant majoritairement l’habitat individuel.</p> <p>Des actions seront organisées au sein des déchèteries en proposant de la <b>sensibilisation et de la réparation.</b></p> <p><b>Une étude de faisabilité</b> sera réalisée afin d’étudier la mise en place <b>d’une ressourcerie</b> sur le territoire de la CACEM.</p> <p>Les entreprises du territoire seront concernées par cette action par le biais de l’Action n°11 du PLPDMA.</p>	
<b>Partenaires et relais à mobiliser</b>	<p>L’ADEME</p> <p>Villes membres CACEM ;</p> <p>Entreprise et Environnement pour son rôle de facilitateur et relais des éco-organismes au niveau local ;</p> <p>SMTVD ;</p> <p>Chambres consulaires : CCIM / CMAR</p> <p>Partenaires associatifs comme ECOMOBIL et l’ACISE, les associations de quartier, Espérance Patronage Saint-Louis ;</p> <p>Les bailleurs sociaux, syndicats de copropriété ;</p> <p>Les distributeurs notamment de matériels électroménagers et de mobiliers.</p>	
<b>Indicateurs</b>	<b>Indicateurs d’activités</b>	<p><b>Indicateurs de moyens</b></p> <p>Nombre d’ETP consacré à l’action /an</p> <p>Budget annuel alloué à l’action</p> <p>Nombre de partenaires mobilisés /an</p> <p><b>Indicateurs de réalisation</b></p> <p>Nombre de personnes sensibilisés /an</p> <p>Nombre d’opérations /an</p> <p>Créations d’outils spécifiques</p>
	<b>Indicateurs d’impacts</b>	<p>Réduction des tonnages de déchets d’ameublement, textiles et DEEE.</p>

Action 7 – Encourager les dispositifs favorisant l'utilisation d'alternatives durables et limiter l'usage de produits fortement générateurs de déchets		
<b>Gisement impacté</b>	Ordures Ménagères résiduelles / Recyclables secs	
<b>Contexte / Enjeux</b>	<p>Allonger la durée de vie des produits ou de leurs composants permet d'alléger leur impact environnemental en optimisant leur utilisation.</p> <p>Augmenter la durée de vie des produits participe à la transition vers un modèle d'économie circulaire : Cette action rentre dans le cadre de l'axe 2 - augmenter la durée de vie des produits et lutter contre l'obsolescence programmée, du Programme national de prévention des déchets (PNPD) 2014-2020.</p> <p>La loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015 met l'accent sur la fin de l'utilisation des consommables jetables, L'article L. 541-10-5 précité prévoit que ses modalités d'application seront fixées par décret : « III. – Au plus tard le 1er janvier 2020, il est mis fin à la mise à disposition des gobelets, verres et assiettes jetables de cuisine pour la table, pailles, couverts, piques à steak, couvercles à verre jetables, plateaux-repas, pots à glace, saladiers, boîtes et bâtonnets mélangeurs pour boissons en matière plastique, sauf ceux compostables en compostage domestique et constitués, pour tout ou partie, de matières biosourcées. [...] ».</p> <p>Pour aller dans ce sens la CACEM consacre une action dédiée à cette thématique en favorisant des alternatives durables afin de réduire les tonnages des déchets produits sur son territoire.</p>	
<b>Objectif général</b>	Réduire les déchets plastiques et les déchets à usage unique	
<b>Public(s) cible(s)</b>	<p>Les particuliers</p> <p>Les associations organisatrices de manifestation</p> <p>Les professionnels de la restauration</p>	
<b>Descriptif de l'action</b>	<p>Dans un premier temps, il s'agira de réaliser une <b>étude de faisabilité</b> sur la mise en place d'un dispositif de prêt de gobelets à grande échelle pour des manifestations du territoire. Par la suite, selon les résultats de l'étude, la recherche de prestataire pourra être menée. Une <b>large communication sur le dispositif</b> sera réalisée en partenariat avec les services manifestations des mairies.</p> <p>La <b>sensibilisation des particuliers</b> pourra se faire de différentes manières lors de tenues de stand et la présentation d'un kit d'alternatives, lors d'ateliers de fabrication de sacs cabas en tissus ou en bâche plastique, de sacs à goûter ou de tote bag avec la collaboration d'associations du territoire.</p> <p><b>Pour les professionnels</b>, une démarche sera enclenchée pour les sensibiliser sur les changements réglementaires en cours et à venir et sur les alternatives existantes. Une campagne de communication dédiée pourra être menée.</p>	
<b>Partenaires et relais à mobiliser</b>	<p>L'ADEME</p> <p>CTM</p> <p>Associations intervenant dans le réemploi et la couture : ACISE/ECOMOBIL/LATSOC</p> <p>Service Accompagnement des Entreprises CACEM</p> <p>Service manifestation des 4 mairies</p>	
<b>Indicateurs</b>	<b>Indicateurs d'activités</b>	<p><b>Indicateurs de moyens</b></p> <p>Nombre d'ETP consacré à l'action</p> <p>Budget annuel alloué à l'action</p> <p><b>Indicateurs de réalisation</b></p> <p>Nombre de particuliers sensibilisés /an</p> <p>Nombre de professionnels sensibilisés /an</p> <p>Nombre d'ateliers animés /an</p> <p>Nombre d'associations empruntant / an</p> <p>Etude réalisée</p>

	<b>Indicateurs d'impacts</b>	Non quantifiable
--	------------------------------	------------------

<b>Action 8 – Renforcer le dispositif « STOP-PUB »</b>		
<b>Gisement impacté</b>	Ordures Ménagères résiduelles Recyclables secs (Papiers, journaux, prospectus...)	
<b>Contexte / Enjeux</b>	Suite à un constat de l'ADEME apposer un « Stop-Pub » permet de réduire les quantités de déchets d'imprimés publicitaires de 15kg/hab/an. L'ex Conseil Général de Martinique a élaboré un autocollant « Stop-Pub » en 2014. La CACEM a réalisé une campagne dédiée depuis fin 2014 : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à disposition de l'autocollant dans un présentoir dans différents lieux publics ;</li> <li>- Information et distribution lors de la tenue de stands</li> <li>- Réalisation d'une affiche et remise dans les lieux publics et en déchèterie</li> <li>- Diffusion d'un communiqué radio/encart presse...</li> </ul> L'initiative était l'une des actions phares du PLPD, les points relais ont joué leur rôle de comptage et de distribution. Cependant le nombre d'autocollant distribués est resté en dessous des objectifs fixés, 12,7% de foyers équipés contre 20% (14 000 foyers) initialement. Ce gisement représente un potentiel d'évitement de 15 Kg/an/hab.	
<b>Objectif général</b>	Augmenter la diffusion du dispositif « Stop-Pub » afin de réduire les quantités d'imprimés non sollicités dans les DMA .	
<b>Public(s) cible(s)</b>	Les particuliers Les entreprises d'annonceurs Les entreprises se servant de dépliants promotionnels papiers.	
<b>Descriptif de l'action</b>	<p><b>L'enquête sur les comportements</b> prévue fiche Action n° 1, permettra de déterminer le taux d'usage actuel du dispositif « Stop-Pub » et évaluer le taux d'évolution de ce dernier.</p> <p>Pour renforcer l'action « stop-pub », un nouveau travail de <b>concertation avec les annonceurs et les distributeurs</b> devra être mené afin de faire respecter l'autocollant et inciter à l'utilisation d'autres supports de communication promotionnelle.</p> <p>Le suivi de l'apposition sur les boîtes à lettres devra également être revu avec la Poste.</p> <p>Une <b>collaboration avec les syndicats publics et privés</b> pourrait aussi être menée afin de diffuser largement le dispositif au sein des résidences collectives.</p> <p>La <b>promotion auprès du grand public</b> se fera aussi lors de manifestations locales et par le biais de campagnes publicitaires (internet, presse écrite, spot radio...). La mise en place d'un télé service de remise d'autocollant pourrait simplifier et augmenter leur distribution.</p>	
<b>Partenaires et relais à mobiliser</b>	L'ADEME La CTM Espace sud /Cap Nord Momentum média (application iléco) Les distributeurs (la Poste/Distridiffusion) Les annonceurs (entreprises commerciales, distribution agroalimentaire...) à l'origine des prospectus promotionnels Les 4 communes membres Les bailleurs, agences immobilières, syndicat de copropriété. Association Action Stop Pub ( nationale)	
<b>Indicateurs</b>	<b>Indicateurs d'activités</b>	<b>Indicateurs de moyens</b> Nombre d'ETP consacré à l'action Budget annuel alloué à l'action
		<b>Indicateurs de réalisation</b> Nombre d'autocollants distribués/an Nombre de points de distribution /an Nombre de demande via le télé service/an Résultats de l'enquête Année 1 Année 3 Année 6

		Diffusion du spot radio
	<b>Indicateurs d'impacts</b>	Nombre d'autocollants apposés (enquête déclarative ou chiffres de la Poste) Réduction des déchets de collectes séparatives (Papiers, journaux, prospectus)

### Action 9 – Poursuivre la sensibilisation à l'utilisation des couches lavables

<b>Gisement impacté</b>	Ordures ménagères et assimilées : déchets en mélange Textiles sanitaires	
<b>Contexte / Enjeux</b>	La fraction hygiénique des textiles sanitaires représente près de 8% des ordures ménagères résiduelles selon le MODECOM de 2011, soit près de 27kg/hab./an. Ce qui représente un fort potentiellement d'évitement et de réduction des déchets. Par sa densité de population et la natalité de l'agglomération, la CACEM est un territoire favorable au développement de cette pratique. La CACEM a mené une campagne de promotion de l'utilisation des couches à travers la sensibilisation du public, la mise en place d'opérations pilotes depuis 2015 avec des moyens alloués très élevés. Ces déchets sont particulièrement importants à éliminer. Globalement, les actions ont rencontré un certain succès auprès du grand public.	
<b>Objectif général</b>	Augmenter le nombre de foyers et de professionnels de la petite enfance utilisant les couches lavables afin de réduire le tonnage de déchets de textiles sanitaires dans la part des ordures ménagères.	
<b>Public(s) cible(s)</b>	Les particuliers : les familles Les professionnels : les crèches et les magasins de puériculture	
<b>Descriptif de l'action</b>	<p>Dans un premier temps, suite à <b>l'expérimentation du financement</b> partiel de l'achat des couches lavables par les foyers réalisés en 2019, un <b>bilan</b> sera fait afin d'évaluer la reproductibilité, en fonction, le dispositif pourrait être reconduit durant la durée du PLPDMA.</p> <p>Pour cela, il s'agira aussi de renforcer <b>la mobilisation des magasins de puériculture</b>, pharmacies ou autre pour la vente de couches lavables et la <b>formation du personnel</b> à cette thématique. La <b>sensibilisation du grand public</b> se poursuivra lors des stands d'informations tenus lors des manifestations. L'action visera à sensibiliser à l'impact environnemental des déchets mais aussi l'impact économique des couches lavables par rapport aux couches jetables.</p> <p>Afin <b>d'accompagner les structures d'accueil</b> (crèches) à accueillir des bébés avec des couches ou à proposer des couches lavables aux parents, il leur sera proposé des ateliers découvertes et d'échanges d'expérience avec les crèches déjà utilisatrices. Les centres PMI, relais d'assistantes maternelles seront aussi sollicités pour ces ateliers.</p> <p>La démarche de sensibilisation pourrait s'étendre aux couches lavables pour adultes/personnes handicapées, seniors et protections hygiéniques féminines en communiquant sur des solutions réutilisables/lavables.</p> <p>Possibilité de mise en place d'un EPHAD test pour les couches lavables dédiées aux seniors.</p>	
<b>Partenaires et relais à mobiliser</b>	L'ADEME CTM Les entreprises de vente de matériel de puériculture Le syndicat des pharmaciens/ des pharmacies Les structure d'accueil publiques et privées PMI Assistentes maternelles Associations de quartiers, associations de consommateurs CCAS/ Mairie des villes membres / Crèches communales	
<b>Indicateurs</b>	<b>Indicateurs d'activités</b>	<b>Indicateurs de moyens</b> Nombre d'ETP consacré à l'action Budget annuel alloué à l'action  <b>Indicateurs de réalisation</b> Nombre familles ayant demandé un soutien financier/an Nombre de personnes sensibilisée sur les stands/an

		Nombre de crèches sensibilisées/an Nombre de magasins vendant de couches lavables/an Nombres d'ateliers /formation réalisés /an
	<b>Indicateurs d'impacts</b>	Quantité de déchets de couches à usage unique évité Réduction des déchets textiles sanitaire

### Action 10 - Renforcer l'exemplarité en matière de prévention des déchets de la CACEM et des communes membres.

<b>Gisement impacté</b>	Déchets ménagers et assimilés Déchets des collectivités (voiries, marchés, déchets verts, déchets de restauration collective)
<b>Contexte / Enjeux</b>	<p>Le papier est le premier consommable de bureau en terme de déchets de bureau. Il est estimé que chaque agent consomme entre 70 et 85kg de papier par an, ce qui représente l'équivalent de 3 ramettes par mois.</p> <p>Les papiers ne sont pas les seuls déchets concernés par la prévention des déchets, comme par exemple l'ensemble des consommables (bureautique, informatique...) ou ceux des services opérationnels.</p> <p>La CACEM est déjà engagée dans la réduction de son impact sur l'environnement et la prévention des déchets. De nombreuses actions ont été menées notamment en interne (charte de l'agent Eco responsables, récupération des feuilles semi-imprimées, fabrication d'éco-cahier, configuration des imprimantes...).</p> <p>Lors du PLPD une action d'accompagnement des villes membres dans la démarche avaient été initiée. Cette dernière n'a pas obtenu les retours attendus et à souligner des difficultés à maintenir l'engagement des villes membres.</p> <p>La réduction des déchets nécessite l'engagement de tous et la CACEM se doit d'être exemplaire sur ce thème comme ses communes membres.</p>
<b>Objectif général</b>	Renforcer la politique d'éco-exemplarité en matière de prévention des déchets de la CACEM et accompagner les administrations publiques du territoire dans la démarche afin de réduire les quantités et la nocivité des déchets produits.
<b>Public(s) cible(s)</b>	<p>Les villes membres de la CACEM ;</p> <p>Les 4 Caisses des écoles ;</p> <p>Les agents et les élus de la CACEM (Siège, Technopole, Chateauboeuf / sites extérieurs)</p>
<b>Descriptif de l'action</b>	<p>Dans le cadre de cette action, il sera important de proposer un <b>espace d'échange</b> entre les différentes administrations. L'objectif sera de permettre aux différentes parties prenantes de faire part de leurs retours d'expériences et des points d'avancements de leurs projets respectifs. Ces rencontres pourront se matérialiser par le biais, d'ateliers, de rencontres annuelles ou de visites techniques de sites.</p> <p>La CACEM proposera par la suite de mener des <b>pré-diagnostics déchets</b> qui permettront de dresser un état des lieux et définir des axes prioritaires (Gaspillage alimentaire, gaspillage de papiers, gestion des déchets verts...) dans le cadre de la mise en place d'action de prévention des déchets.</p> <p>Une fois les axes d'intervention identifiés, la CACEM proposera ensuite un <b>accompagnement</b> des administrations vers la mise en place de démarche de prévention des déchets, notamment en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisant des sessions de sensibilisation des agents des communes adhérentes sur les thèmes de la prévention des déchets et l'éco-exemplarité ;</li> <li>- Mutualisant les outils et proposant sa méthodologie de mise en place au sein de ses services ;</li> <li>- Proposant des outils de communication et de suivi des actions de prévention des déchets mises en place.</li> </ul> <p>Afin de réaliser le suivi et évaluer l'action, la CACEM proposera aux administrations participantes de s'engager au travers la signature d'une convention et fournira un tableau de suivi à compléter par le référent.</p> <p>Le plan de communication du PLPDMA inclura un volet dédié à l'engagement des collectivités.</p>

<b>Partenaires et relais à mobiliser</b>	L'ADEME L'ensemble des directions de la CACEM dans le cadre de la démarche en interne ; Les villes membres de la CACEM et leurs services associés à l'action ; Les 4 caisses des écoles.	
<b>Indicateurs</b>	<b>Indicateurs d'activités</b>	<b>Indicateurs de moyens</b> Nombre d'ETP consacré à l'action /an Budget annuel alloué à l'action /an
		<b>Indicateurs de réalisation</b> Nombre d'agents sensibilisés /an Nombre d'ateliers animés /an Nombre de rencontres entre les établissements engagés dans la démarche /an
	<b>Indicateurs d'impacts</b>	Réduction des tonnages des déchets produits par les collectivités

### Action 11 – Sensibiliser et accompagner les entreprises à la réduction des déchets

<b>Gisement impacté</b>	Déchets d'activité économique Déchets ménagers et assimilés
<b>Contexte / Enjeux</b>	<p>Les déchets des entreprises sont à l'origine de deux types de déchets :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les déchets issus de leurs activités : les déchets d'activité économique hors BTP ;</li> <li>- Les déchets issus des produits et services mis sur le marché par ces entreprises à l'attention des consommateurs.</li> </ul> <p>Les déchets d'activités économiques (hors BTP) concernent l'ensemble des entreprises, ils peuvent être dangereux ou non dangereux. Ils représentent un impact important en terme de déchets et de coût de gestion pour la CACEM, qui concentre près de 80% de l'activité économique.</p> <p>Cette thématique revêt plusieurs enjeux pour la CACEM et son territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- On retrouve une forte concentration d'activités économiques, notamment sur les communes de Fort-de-France et le Lamentin. Concentration d'entreprises dans des zones d'activités et les centres bourg (Centre-ville de Fort-de-France)</li> <li>- La redevance spéciale n'est appliquée uniquement qu'aux administrations. Une part de ces déchets se retrouvent dans la collecte en porte à porte réservée aux particuliers. Ce qui engendre une augmentation des gisements et par conséquent des coûts qui ne sont pas répercutés sur les producteurs.</li> <li>- La CACEM a signé une convention avec la Chambre de Commerce et de l'industrie en Mai 2019. Cette dernière vise à la collaboration sur les domaines de compétences commun conformément à la loi NOTRe. Ce qui comprend le développement économique des entreprises la compétence Zone d'activité et économie et inclut un volet sur le développement durable et notamment les déchets. ;</li> <li>- La thématique avait été traitée lors du précédent PLPD avec des actions de sensibilisation, entreprises témoins, formation.</li> </ul>
<b>Objectif général</b>	<p>Mobiliser les entreprises pour qu'elles changent de comportement, leurs pratiques et augmenter leurs compétitivités économiques tout en réduisant les quantités de déchets d'activités collectés par le service public</p> <p>Faire respecter la réglementation en matière de Déchets d'Activités Economiques (déchets hors Déchets Ménagers et Assimilés)</p>
<b>Public(s) cible(s)</b>	<p>Les entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Artisanales ;</li> <li>- Industrielles ;</li> <li>- Tertiaires (commerce, tourisme, transport...)</li> <li>- TPE/PME ;</li> <li>- Gros producteurs de biodéchets.</li> </ul>

	Les organismes et administrations publiques du territoire : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Administrations ;</li> <li>- Hôpitaux ;</li> </ul>	
<b>Descriptif de l'action</b>	<p>Il sera nécessaire dans un premier temps de mettre en place une communication de <b>sensibilisation</b> auprès des entreprises en leur montrant l'opportunité économique qu'offre la prévention des déchets. La communication permettra d'orienter les entreprises vers les partenaires proposant des solutions autour de la prévention des déchets et de faire connaître les alternatives aux moyens de productions dits « traditionnels ».</p> <p>Dans un second temps, il devra être mené une <b>étude de caractérisation</b> des déchets produits par les entreprises du territoire, dans le but de cibler certains gisements prioritaires. Cette dernière est programmée au sein du réseau de partenaires et devrait donner ses conclusions en 2020.</p> <p>Il sera organisé deux <b>opérations de type entreprises témoins</b> (2021 et 2023), ces dernières pourront bénéficier d'un <b>accompagnement</b> personnalisé, qui comprendra :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation ;</li> <li>- Diagnostic déchets en partenariat avec les chambres consulaires ;</li> <li>- Accompagnement dans la démarche d'éco-conception.</li> </ul> <p>Les opérations entreprises témoins viseront des zones ou des secteurs d'activités spécifiques. Les entreprises participantes seront mises en avant par le biais d'une communication dédiée (internet, réseaux sociaux...).</p> <p>La CACEM assurera avant tout un rôle de relais et de support entre les différents partenaires et les entreprises de son territoire.</p> <p>Mettre en avant les entreprises participantes à l'action et adoptant les gestes de prévention des déchets et d'éco exemplarité. (Label ou entreprises témoins)</p>	
<b>Partenaires et relais à mobiliser</b>	L'ADEME, L'Observatoire des déchets, la CTM ; Chambre de Commerce et de l'Industrie (accompagnement des entreprises) ; Chambre de Métiers et de l'Artisanat ; Groupement d'entreprise : AMPI ; MODEM Syndicat de la grande distribution	
<b>Indicateurs</b>	<b>Indicateurs d'activités</b>	<b>Indicateurs de moyens</b> Nombre d'ETP consacré à l'action /an Budget annuel alloué à l'action Nombre de partenaires mobilisés /an
		<b>Indicateurs de réalisation</b> Nombre d'entreprises sensibilisées /an Nombre de rencontre et/ou de formation organisées /an Nombre d'entreprises engagées dans l'action /an
	<b>Indicateurs d'impacts</b>	Nombre d'entreprises déclarant avoir modifié/adopté au moins une pratique suite à une intervention CACEM (déclaration par enquête) Réduction des tonnages de déchets – Valable en cas d'étude de caractérisation des déchets.

<b>Action 12 – Inclure la réduction des déchets marins dans les actions de prévention et mener des actions dédiées à la thématique</b>	
<b>Gisement impacté</b>	Ensemble des gisements – Mise en avant de l’aspect quantitatif et qualitatif
<b>Contexte / Enjeux</b>	<p>Les déchets marins sont tous les déchets retrouvés en mer, ils sont constitués de plusieurs types de déchets :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les déchets directement jetés en mer ;</li> <li>- Les déchets jetés sur la terre puis mobilisés par les mouvements d’eaux (pluviales, inondations ou collecteurs d’eaux pluviales).</li> </ul> <p>Les déchets marins d’origine terrestre ont échappé aux collectes et sont dus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aux dépôts sauvages par abandon volontaire ou négligence ;</li> <li>- Aux rejets dans un lieu inapproprié ;</li> <li>- Aux déchets issus des activités professionnelles sous forme solide ou liquide, par accident ou comportements illégaux.</li> </ul> <p>Trois des ville membres de la CACEM dispose d’un accès au littoral (Fort-de-France, le Lamentin, Schœlcher) par le biais de la baie de Fort-de-France (Baie des Flamands). Fort-de-France et le Lamentin comporte une grande concentration humaine et d’activités économiques qui ont un impact sur le milieu naturel et aussi le milieu marin.</p> <p>A ces facteurs viennent s’ajouter le fort développement des activités nautiques (plaisances, transports, tourisimes, tour des yoles, régates...).</p> <p>La CACEM mène un programme de préservation de la baie de Fort-de-France par le biais d’un Contrat de Baie, qui vise à la réduction des impacts humains et la préservation de l’environnement dans la baie.</p> <p>Les actions du PLPDMA peuvent interagir en complément des actions menées dans le cadre du Contrat de Baie de la Baie de Fort-de-France et inversement.</p> <p>Dans le contexte insulaire de la Martinique et le positionnement géographique de la CACEM, la prise en compte des déchets marins doit faire partie intégrante du PLPDMA.</p>
<b>Objectif général</b>	Sensibiliser les consommateurs à l’impact entre l’abandon des déchets et/ou leurs choix de consommation sur le milieu marin et améliorer les connaissances sur la pratique des gestes de prévention des déchets
<b>Public(s) cible(s)</b>	<p>Les consommateurs (Ménages, jeunes/scolaires, personnes âgées...) ;</p> <p>Les entreprises et les marins pêcheurs ;</p> <p>Les touristes ou personnes résidents hors du territoire CACEM ;</p>
<b>Descriptif de l’action</b>	<p>Cette action est une <b>action relais</b> qui vient compléter les actions précédemment développées. Elle vise à faire le lien entre les déchets et les conséquences sur le milieu marin.</p> <p>La CACEM doit donc inclure dans les actions visant à la réduction de la nocivité et/ou quantité des déchets des messages faisant l’impact sur le milieu marin.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions de sensibilisation à la prévention des déchets (action 1) ;</li> <li>- Sensibilisation des scolaires (action 2) ;</li> <li>- Actions en lien avec l’éco-consommation et le jardinage au nature... (action 4) ;</li> <li>- Atelier de fabrication maison de produits d’entretien, de produits phytosanitaires et produits cosmétiques non toxiques ;</li> <li>- Sensibilisation des acteurs économiques (action 11) ;</li> <li>- Sensibilisation des pêcheurs à la collecte de leurs déchets et organiser des opérations de collecte et de valorisation de leurs filets usagés (action 1) ;</li> <li>- Sensibilisation des agents de la CACEM et des autres collectivités du territoire (action 10).</li> </ul> <p>Dans un second temps, il s’agira de mettre en place des actions ciblées de <b>sensibilisation</b>, a minima une fois à deux par an, visant à soutenir les comportements permettant d’éviter l’abandon de déchets. Ceci peut se faire par le biais de manifestations spécifiques, ou de campagne de communication par exemple.</p> <p>Pour cette action, il est nécessaire de travailler de concert avec les autres services de la CACEM engagés sur cette thématique, notamment, avec la Direction Eaux et Protection des milieux aquatiques (service contrat de baie, service gestion des milieux aquatiques...) pour réaliser:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tenue de stand ;</li> <li>- Animation d’atelier ;</li> </ul>

	<p>- Campagne de collecte et de quantification des déchets du littoral.          Mise en place d'opérations « plages sans plastiques » sur la base de la charte « plages sans plastiques » initiée par le gouvernement.</p>	
<b>Partenaires et relais à mobiliser</b>	<p>L'ADEME;          Les villes membres ayant un accès au littoral (Lamentin, Schœlcher, Fort-de-France)          DEAL, DAAF ;          CTM ;          L'office de l'eau / Parc naturel Marin ;          Eco-organisme (APER) ;          Offices de tourisme communautaire et acteurs du tourisme ;          Gestionnaire de ports (port communautaire) et d'activités nautiques (club nautique) ;          S'appuyer sur les partenaires de type associatif ou groupement de marins-pêcheurs, de plaisancier et les entreprises du secteur.</p>	
<b>Indicateurs</b>	<b>Indicateurs d'activités</b>	<p><b>Indicateurs de moyens</b>          Nombre d'ETP consacré à l'action /an          Budget annuel alloué à l'action          Nombre de partenaires mobilisés /an</p>
		<p><b>Indicateurs de réalisation</b>          Nombre de personnes sensibilisées /an          Nombre d'actions au sein desquelles est abordée la thématique des déchets marins /an</p>
	<b>Indicateurs d'impacts</b>	<p>Baisse des tonnages</p>

## Les moyens de mise en œuvre du PLDMA

- L'équipe projet

L'équipe projet a pour rôle de mettre en œuvre le volet opérationnel des actions du PLPDMA. Elle a pour tâche d'animer, de communiquer auprès des publics-cibles, de diffuser la démarche d'éco exemplarité au sein de la collectivité, de suivre les résultats et de faire remonter les informations à l'animateur.

**La mise à disposition des moyens humains adaptés est indispensable à la réussite des actions et par conséquent du programme.**

- Le budget prévisionnel

Le budget prévisionnel de chaque action comprend :

- La mise en œuvre des actions ;
- La réalisation de diverses études permettant la mise en œuvre opérationnelle des actions (étude de comportement, étude de faisabilité zone de compostage partagée...);
- Les dispositifs de suivi de l'efficacité des actions ;
- Les outils de communication et de sensibilisation pour les différentes actions ;
- Les moyens humains ;

Axe	Actions	Budget prévisionnel
<b>Axe 1 - Sensibiliser les publics cibles et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets</b>	1 - Sensibilisation autour de la prévention des déchets et de la consommation responsable auprès des publics cibles	
	2 - Sensibilisation du jeune public à la prévention des déchets	
<b>Axe 2 : Lutter contre le gaspillage alimentaire</b>	3 - Mettre en place sur le territoire une action dédiée à la lutte contre le gaspillage alimentaire	
<b>Axe 3 : Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets</b>	4 - Renforcer la gestion domestique des biodéchets des ménages	
	5 - Développer le compostage collectif, partagé et en milieu scolaire	
<b>Axe 4 : Augmenter la durée de vie des produits</b>	6 - Soutenir le développement du réemploi, de la réparation et de la réutilisation	
	7 - Encourager les dispositifs favorisant l'utilisation d'alternatives durables et limiter l'usage de produits fortement générateurs de déchets	
<b>Axe 5 : Renforcer les actions existantes favorisant la consommation responsable</b>	8 - Renforcer le dispositif « Stop Pub »	
	9 - Poursuivre la sensibilisation à l'utilisation des couches lavables	
<b>Axe 6 : Etre exemplaire en matière de prévention déchets</b>	10 - Renforcer l'exemplarité en matière de prévention des déchets de la CACEM et des communes membres.	
<b>Axe 7 : Réduire les déchets des entreprises</b>	11 - Sensibiliser et accompagner les entreprises à la réduction des déchets	
<b>Axe 8 : Réduire les déchets marins</b>	12 - Inclure la réduction des déchets marins dans les actions de prévention et mener des actions dédiées à la thématique	
<b>Budget total</b>		



